

Passeport phytosanitaire (*Déclaration d'activité*)

Déclaration et / ou mise à jour des informations relatives aux sites de production et de stockage des végétaux

Demande de zone tampon

Feu bactérien 2027

Manuel d'utilisation Outil déclaration en ligne

Auteur	Date	Version	Commentaires
Christine Berthier Tuaz	07/01/2025	1	
Christine Berthier Tuaz	13/02/2025	2	Correction erreurs matérielles après relecture inspecteurs
Christine Berthier Tuaz	23/03/2026	3	Adaptation pour la campagne 2026 et prise en compte des opérateurs ayant déjà déclaré des parcelles en 2025
Christine Berthier Tuaz	09/04/2026	4	Séparation du manuel en 3 parties pour mieux répondre au besoin des différents utilisateurs
Christine Berthier Tuaz	14/04/2026	5	Modification des codes pour les parcelles sans végétaux ou sans exploitation

Table des matières

Chapitre A : Opérateur n’ayant jamais déclaré de parcelles via l’application de l’IGN	5
I. Création d’un compte dans l’application de l’IGN	6
II. Demande de rattachement de son compte IGN au groupe de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes.	11
III. Effectuer la déclaration en ligne des sites de production et de stockage des végétaux	18
1) Connexion à l’outil de déclaration en ligne	18
2) Description des différentes fonctionnalités de la page d’accueil d’un signalement	22
3) Déclaration d’un site de production et/ou de stockage de végétaux.....	23
IV. Demande de zone tampon feu bactérien 2027.....	29
Chapitre B : Opérateur ayant déjà déclaré des parcelles via l’application de l’IGN en 2025	31
I. Connexion à l’outil de déclaration en ligne pour les modifications parcellaires	32
II. Déclaration des modifications sur un site de production et/ou de stockage de végétaux déclaré en 2025.....	36
1) Suppression d’une parcelle :	36
2) Modification des informations d’une parcelle déclarée en 2025.....	38
Chapitre C : Dispositions communes pour tous les opérateurs.....	43
I. Téléchargement des signalements effectués	43
II. Modification des informations du compte utilisateur sur le site de l’IGN.....	45
III. Non réception des mails de vérification/activation de compte sur le site de l’IGN	48

Information :

Ce document peut paraître long pour une première prise en main. Cela s’explique par le fait qu’il retrace, pas à pas, chaque manipulation selon votre situation et qu’il comporte de très nombreuses images représentant les copies d’écran que les utilisateurs rencontreront pour l’utilisation de l’application. Il ne traduit donc pas le temps nécessaire aux diverses actions à réaliser.

Les opérateurs professionnels, mettant sur le marché des végétaux ou produits végétaux devant être accompagnés d'un passeport phytosanitaire, doivent déclarer chaque année leur activité à l'État (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire) sur le [portail des téléprocédures de l'Alimentation](#)

Parallèlement les opérateurs doivent transmettre directement à la DRAAF :

- La demande de zone tampon feu bactérien nécessaire pour la délivrance de passeports phytosanitaire ZP « Erwinia amylovora » (annexe 2) ;
- La déclaration des sites de production et de stockage des végétaux (annexe 3).

Depuis janvier 2025, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, la transmission de ces 2 annexes se déroule de manière totalement dématérialisée sur internet via une application de l'IGN.

Pour la bonne utilisation de cette application, trois procédures ont été élaborées selon que vous avez déjà déclaré des parcelles avec l'outil de l'IGN pour la campagne de 2025 ou si vous êtes un nouvel utilisateur de l'outil ou si vous avez besoin de déclarer des parcelles de végétaux sensibles au feu bactérien.



Si vous n'avez **jamais déclaré** de parcelles **via l'application de l'IGN**, il est nécessaire de prendre connaissance du manuel destiné aux opérateurs n'ayant jamais déclaré de parcelles via cette application



Si vous avez **déjà déclaré** des parcelles **via l'application de l'IGN** au titre de la campagne 2025, il est nécessaire de prendre connaissance du manuel destiné aux opérateur ayant déjà déclaré des parcelles via l'application de l'IGN en 2025.



Si vous avez **déjà déclaré (ou souhaitez le faire en 2026)** des parcelles de végétaux sensibles « Feu bactérien » **via l'application de l'IGN**, il est nécessaire de prendre connaissance du manuel destiné aux opérateur soumis à la déclaration de parcelles avec des végétaux sensibles « Feu bactérien »,

Lorsqu'il est fait mention de l'année, dans la campagne de déclaration de 2026, de :

L'année **N** => il faut comprendre 2026

L'année **N1** => il faut comprendre 2027

L'année **N2** => il faut comprendre 2028

Etc..

Précision concernant les parcelles de végétaux sensibles « Feu bactérien » :

On entend par "végétal sensible au feu bactérien" toute plante ou partie de plante vivante (dont le pollen, exceptés les fruits et semences) appartenant aux genres et espèces suivants : Amelanchier, Chaenomeles, Cotoneaster, Crataegus, Cydonia, Eriobotrya, Malus, Mespilus, Photinia davidiana (= Stranvesia davidiana), Pyracantha, Pyrus et Sorbus.

Dans tous les cas, en cas de doute ou de difficultés, mais aussi pour toutes questions relatives à :

- La création de compte pour utiliser la plateforme de l'Espace collaboratif de l'IGN;
- La nature des renseignements à produire ;
- Le fonctionnement de l'application et l'envoi des données

N'hésitez pas à contacter le pôle **Qualité** et **Protection des Végétaux** de la DRAAF Aura :

Téléphone : 04 78 63 13 13

Ou de préférence

Mail: pp.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr

Chapitre A : Opérateur n'ayant jamais déclaré de parcelles via l'application de l'IGN

Le principe de l'application de déclaration parcellaire est de géolocaliser et visualiser sur une carte les parcelles cadastrales exploitées par l'opérateur, puis de les sélectionner et renseigner pour chacune d'entre elles, via un formulaire interactif, les informations la concernant.

En supplément des informations renseignées par les opérateurs pour chaque parcelle, les indications concernant les références cadastrales de la parcelle et sa commune d'implantation sont simultanément et automatiquement récupérées par l'application IGN grâce à la géolocalisation. L'ensemble des informations sont ensuite transmises en temps réel à la DRAAF.

Ces nouvelles modalités de transmission des données permettent d'éviter les très nombreuses erreurs relevées dans les numéros de parcelles cadastrales qui étaient transmises à la DRAAF avant 2025 et donc une meilleure qualité et une plus grande fiabilité des données. Cela permettra également pour les opérateurs de simplifier les déclarations mais aussi de récupérer la majorité des informations d'une année sur l'autre et d'éviter les ressaisies.

Cependant, et même si son utilisation est assez simple, afin de pouvoir utiliser et maîtriser l'outil, il est nécessaire, au préalable, de prendre connaissance du présent manuel d'utilisation.

Les opérateurs sont donc invités, au préalable, à en prendre connaissance et de préparer, **avant de se lancer dans la démarche**, les informations suivantes :

- 1) L'identifiant INUPP de l'opérateur en charge de la déclaration ;
- 2) Le numéro SIRET de l'établissement (Celui qui est lié au code INUPP) ;
- 3) Les coordonnées complètes et l'adresse mail de l'opérateur ;
- 4) La localisation et l'occupation des parcelles exploitées (en termes de type de végétaux : Vigne, Noyer, Prunus

La démarche se déroulera en quatre étapes :

- 1) Création d'un compte utilisateur sur le site de l'IGN ;
- 2) Demande « d'affiliation » du compte dans le groupe DRAAF permettant d'utiliser l'application de déclaration parcellaire ;
- 3) Déclaration du parcellaire permettant le stockage et/ou la production de végétaux en 2026 ;
- 4) Demande de zone tampon feu bactérien pour 2027 si nécessaire.

I. Création d'un compte dans l'application de l'IGN

Pour pouvoir utiliser l'outil et sécuriser les informations qu'il contient et qui seront saisies par les opérateurs, chaque utilisateur doit être identifié. La création d'un compte **utilisateur unique** pour chaque opérateur et par code SIRET est donc nécessaire.

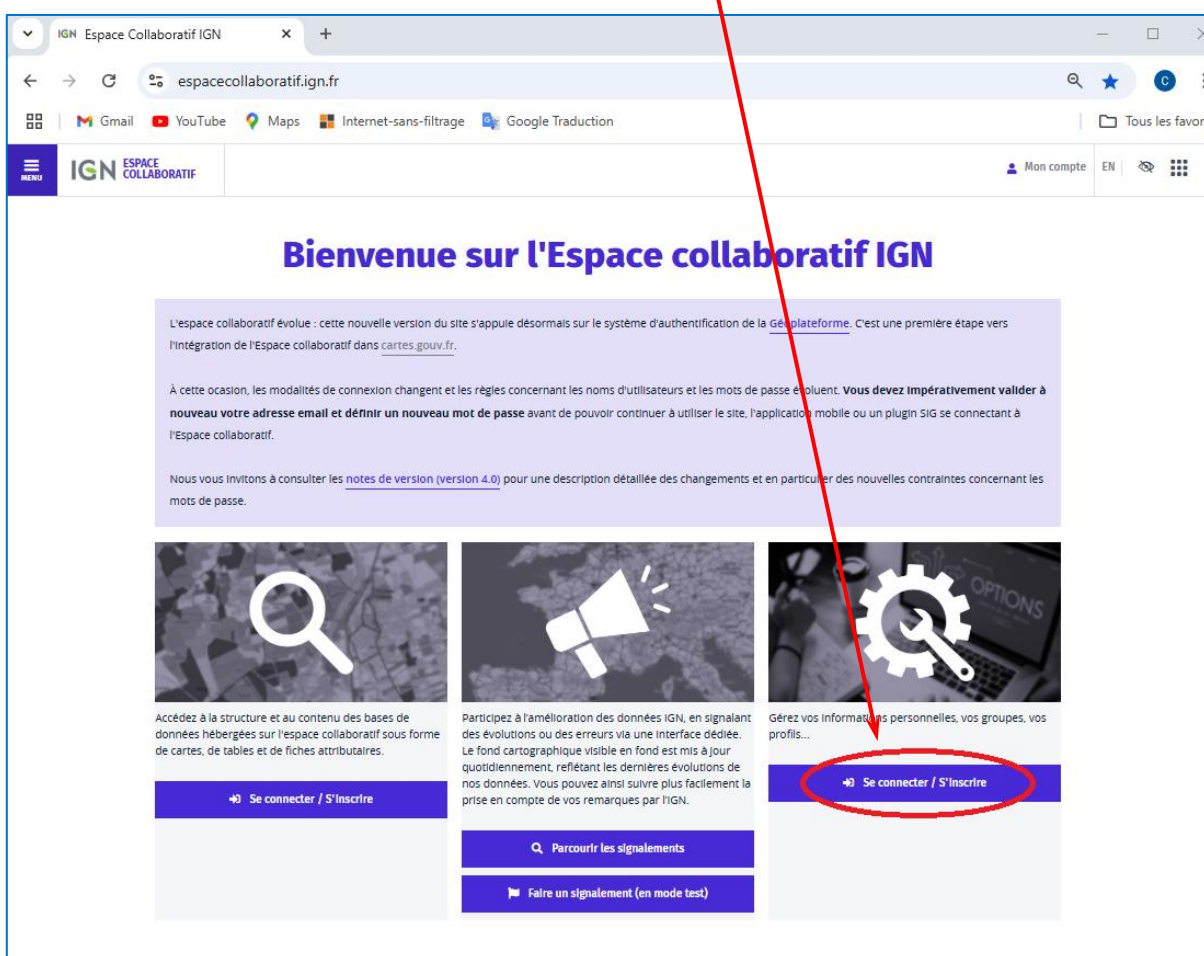
Le compte qui sera créé sera un compte **professionnel**. Il sera ouvert au nom de l'établissement de l'opérateur (pas de compte personnel).

Pour cela, à partir du navigateur internet de votre choix, se connecter au site internet suivant :

<https://espacecollaboratif.ign.fr/>

Une fois la page de garde affichée, cliquer sur

[Se connecter / S'inscrire](#)



Une redirection vers le site internet carte.gouv.fr (c'est le site qui gère les comptes utilisateurs de toutes les applications de l'IGN) s'opère et la nouvelle page ci-dessous apparaît :

Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils Aide

Se connecter à Géoplateforme x +

https://sso.geopf.fr/realms/geoplateforme/protocol/openid-connect/auth?client_id=espa 70%

Importeur les marque-p... Les plus visités Débuter avec Firefox Portail d'authentificati... Google Mélanie Web Chorus DT - Accueil >> Autres marque-pages

REPUBLIQUE FRANÇAISE **cartes.gouv.fr** Paramètres d'affichage

Se connecter

FranceConnect est l'outil privilégié de l'État pour sécuriser et simplifier la connexion.

[S'identifier avec FranceConnect](#) [S'identifier avec ProConnect](#)

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#) [Qu'est-ce que ProConnect ?](#)

ou

utiliser vos identifiants

Nom d'utilisateur ou adresse électronique
Par exemple : prenom.nom@goutlook.com

Votre mot de passe Afficher

Se souvenir de moi

Saisir le captcha

[Envoyer](#)

Mot de passe oublié ? - [Pas encore de compte](#)



Attention ! :

Même si vous disposez déjà d'un compte FranceConnect, **il ne doit pas être utilisé**

Il est nécessaire de créer un autre compte en cliquant sur

[Pas encore de compte](#)

Une série d'écrans va maintenant apparaître pour permettre la création du compte.

Étape n° 1 :

Rappel : Ne pas utiliser, ni créer de compte France Connect

Nom d'utilisateur :

Pour le bon fonctionnement de l'application le **Nom d'utilisateur** (identifiant) doit **obligatoirement** être le **code INUPP** (l'Identifiant National Unique au registre Phytosanitaire des opérateurs Professionnels) de l'opérateur

Ce code **INUPP** comporte 7 ou 8 caractères selon l'ancienneté de l'établissement. Il peut commencer par **RH** ou **AU** ou un **zéro** (dans ce dernier cas, il se termine par un V).

Exemple : RHxxxxx, AUxxxxx, 0xxxxxV Les x étant des chiffres

Mot de passe (à créer par l'opérateur) :

Il sera composé de 14 caractères avec les contraintes indiquées en bleu.

Même s'il sera toujours possible de le réinitialiser en cas de perte, **il convient de le conserver en lieu sûr**.

Adresse électronique :

Dans la mesure du possible, il convient d'indiquer une adresse mail **valide, officielle et surtout régulièrement utilisée** par l'opérateur.

Étape 1 sur 5

Renseigner un profil

Étape suivante : Renseigner une identité

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

PRO S'identifier avec ProConnect

Qu'est-ce que ProConnect ?

ou

Profil

Sauf mention contraire, tous les champs sont obligatoires.

Nom d'utilisateur

Votre mot de passe Afficher

Votre mot de passe doit contenir :

- 14 caractères
- 1 majuscule
- 1 minuscule
- 2 chiffres
- 2 caractères spéciaux

Votre mot de passe expirera au bout de 1 an.

Confirmation du mot de passe Afficher

Adresse électronique

Par exemple : prenom.nom@outlook.com

Retour à la connexion

Etape suivante (optionnel)

Valider



Même s'il est déjà possible de valider, à ce stade, la création du compte, il est **nécessaire de renseigner les écrans suivants**.

Pour cela, cliquer sur

Etape suivante
(optionnel)

Étape n° 2 :

Étape 2 sur 5

Renseigner une identité

Étape suivante : Renseigner une adresse

L'utilisateur peut, à sa seule discrétion, communiquer d'autres données personnelles qui seront utilisées pour les communications avec les utilisateurs, notamment dans le cadre de la gestion et de l'animation des communautés.

Informations complémentaires

Sauf mention contraire, tous les champs sont obligatoires.

Nom (optionnel)

Prénom (optionnel)

Numéro de téléphone (optionnel)

Photo de profil (optionnel)

Taille maximale : 10 Mo. Formats supportés : jpg, png, jpeg.

Aucun fichier sélectionné

Renseigner les coordonnées de la personne responsable de la saisie des informations pour le compte de l'opérateur professionnel.

Elle devra pouvoir être contactée en cas de besoin par le service SRAL de la DRAAF

Cliquer ensuite sur

Étape
suivante
(optionnel)

Étape n° 3 :

Inutile de compléter les informations de cet écran



Cliquer ensuite sur

Étape
suivante
(optionnel)

Étape 3 sur 5

Renseigner une adresse

Étape suivante : Renseigner vos informations professionnelles

Adresse

Sauf mention contraire, tous les champs sont obligatoires.

Numéro et rue (optionnel)

Localité (optionnel)

Code postal (optionnel)

Étape n°4 :

Étape 4 sur 5

Renseigner vos informations professionnelles

Étape suivante : Renseigner le captcha

Catégorie

Sauf mention contraire, tous les champs sont obligatoires.

Vous êtes (optionnel)

Professionnel

Particulier

Non renseigné

SIRET (France) / TVA (UE) (optionnel)

Nom de l'entreprise (optionnel)

Poste occupé (optionnel)

Numéro et rue (optionnel)

Localité (optionnel)

Code postal (optionnel)

[Retour à la connexion](#) [Précédent](#) [Valider](#)

Renseigner ici toutes les coordonnées de l'opérateur professionnel :

Siret, Nom de l'entreprise, Numéro et rue, Localité et Code postal.

Seule la saisie du Poste occupé reste optionnelle.

Cliquer ensuite sur

Étape
suivante
(optionnel)

Étape n° 5 :

Recopier dans la zone entourée de rouge le Captcha

Étape 5 sur 5

Renseigner le captcha

Captcha

Sauf mention contraire, tous les champs sont obligatoires.

WK66EDW

[Retour à la connexion](#) [Précédent](#) [Enregistrement](#)

Cliquer ensuite sur **Enregistrement**

Lorsque la fenêtre suivante apparaît,

NE PAS FERMER LA FENÊTRE DU NAVIGATEUR INTERNET et aller consulter la boîte mail dont l'adresse a été renseignée dans l'écran n° 1 de création du compte.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
cartes.gouv.fr

Paramètres d'affichage

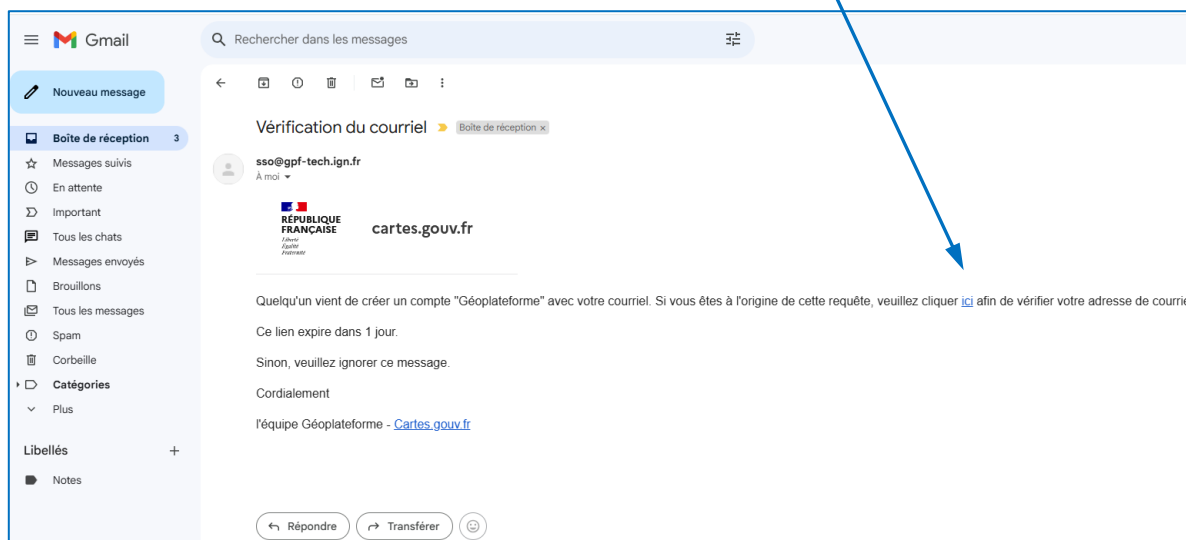
Vérification du courriel

Un courriel avec des instructions à suivre vous a été envoyé.

Vous n'avez pas reçu de code dans le courriel ?
[Cliquez ici pour renvoyer le courriel.](#)

Un mail similaire à celui-ci-dessous a dû être envoyé par **Carte.gouv.fr** (adresse du type : sso@gpf-tech.ign.fr).

Pour terminer la création de son compte, il faut cliquer sur le mot « [ici](#) » dans le corps du message.



Si le mail n'arrive pas ou s'il n'est pas retrouvé, il faut penser à vérifier le dossier des SPAMS ou celui du courrier indésirable.

Dans de très rares cas, il peut arriver que ce mail n'arrive jamais (voir Chapitre C du document).

La création du compte utilisateur de l'opérateur sur le site de l'IGN est terminée, il faut maintenant demander que ce compte soit rattaché au groupe de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes – Déclaration Parcellaire pour pouvoir utiliser l'application et déclarer les parcelles.

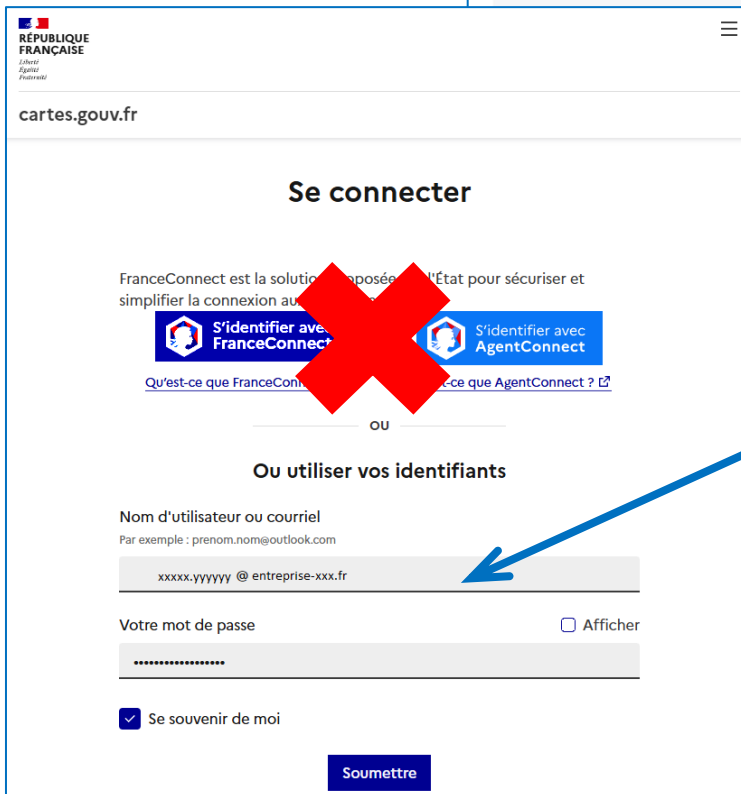
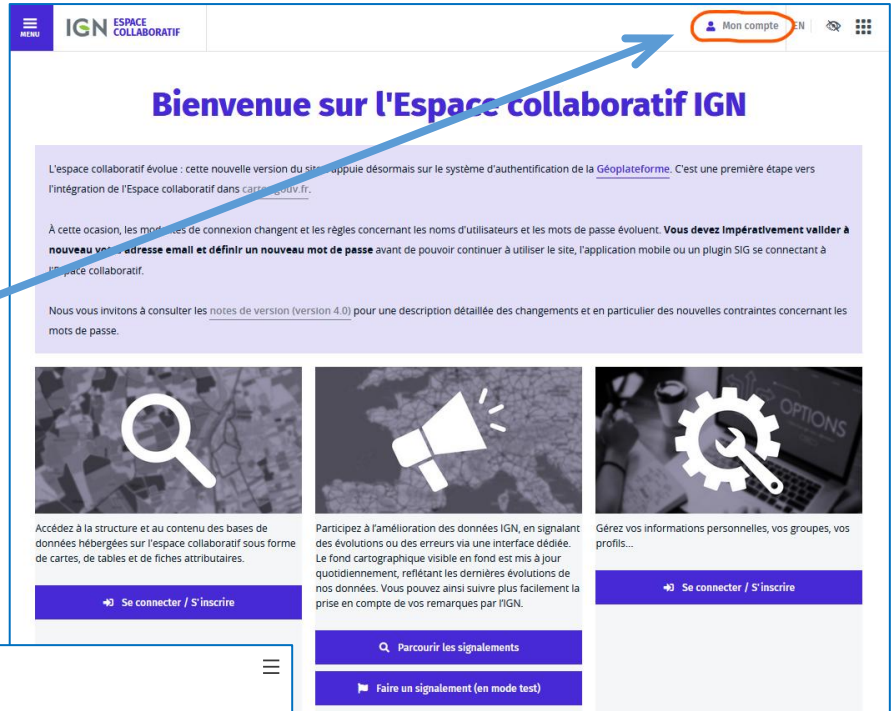
II. Demande de rattachement de son compte IGN au groupe de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

Cette opération ne sera à réaliser qu'une seule fois après la création du compte utilisateur et restera valable durant toute la validité de ce dernier.

À partir du navigateur internet de votre choix, Il est nécessaire de se connecter au site internet de l'espace collaboratif de l'IGN :

<https://espacecollaboratif.ign.fr/>

Une fois la page de garde ci-contre affichée, cliquer en haut à droite de l'écran sur :



Rappel : Ne pas utiliser ou créer de compte France Connect

Pour se connecter, il est possible de le faire avec le compte inupp ou l'adresse mail. Cependant, il est préférable d'utiliser l'adresse mail qui a servi à la création du compte plutôt que le nom d'utilisateur (il y a parfois des bugs empêchant les connexions).

Le mot de passe est celui qui a servi à la création du compte (voir chapitre 1 Etape 1)

L'écran de connexion va ensuite réapparaître et il va falloir maintenant saisir un **Captcha** (pour sécuriser la connexion)

S'il est difficile à lire, il est possible de le changer en cliquant sur la flèche circulaire ou de l'écouter en cliquant sur le petit haut-parleur

ATTENTION ne pas cliquer tout de suite sur **Soumettre** car, en cas de mauvaise saisie du captcha, il est parfois nécessaire de ressaisir votre mot de passe.

Se connecter

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.

S'identifier avec FranceConnect S'identifier avec AgentConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ? Qu'est-ce que AgentConnect ?

ou

Ou utiliser vos identifiants

Nom d'utilisateur ou courriel
Par exemple : pre.nom@outlook.com
xxxxxx.yyyyyy@entreprise-xxx.fr

Votre mot de passe Afficher

Se souvenir de moi

COWBOY

Saisir le captcha

Soumettre

Mot de passe oublié ? → Pas encore de compte ? →

Des écrans, permettant d'accepter les conditions générales d'utilisation du site et de donner son consentement préalable, vont ensuite s'afficher.

I. Conditions générales d'utilisation :

Cocher la case **J'accepte** et cliquer sur **Sauvegarder**

IGN ESPACE COLLABORATIF

RH9999999 Déconnexion EN

Conditions générales d'utilisation

Accueil > Conditions générales d'utilisation

En continuant, vous certifiez être majeur et vous reconnaissez avoir lu et accepté les conditions générales d'utilisation de l'Espace collaboratif ci-dessous.

J'accepte

Sauvegarder

Dernières modifications

La dernière modification des présentes conditions générales d'utilisation date du 08/06/2020. Il s'agit de la quatrième version des conditions générales d'utilisation.

Les conditions générales d'utilisation ont été reformulées pour mieux décrire les services proposés et clarifier les droits et obligations des cocontractants.

II. Consentement préalable :

Cocher la case **Consentement préalable** et cliquer sur **Sauvegarder**

Accueil > Consentement préalable

✓ Merci d'avoir accepté les conditions générales d'utilisation.

Pour continuer à utiliser l'Espace collaboratif, vous acceptez que l'IGN :

- utilise vos données dans le but d'adapter les outils proposés et la communication en conséquence,
- puisse être amené, dans le cadre d'un processus de qualification aléatoire, à évaluer vos contributions afin de garantir la qualité et la fiabilité des données proposées sur l'application, et avoir une meilleure connaissance de ses contributeurs.

Consentement préalable

Sauvegarder

A l'issue de cette étape, la page ci-contre s'affiche et invite à reprendre la navigation sur le site.

Accueil > Consentement préalable

✓ Merci. Vous pouvez maintenant reprendre une navigation normale sur le site

Découvrez la lettre Espace collaboratif
Restez informé des mises à jour du site et des logiciels associés

Nom@exemple.fr S'inscrire

Suivez-nous en temps réel
Rejoignez nos communautés sur les réseaux sociaux

69K abonnés 18K abonnés 62K abonnés 23K abonnés

En savoir plus sur la gestion des données à caractère personnel

Pour reprendre la navigation sur le site et demander son rattachement au groupe DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, cliquer sur le nom d'utilisateur (identifiant) en haut à droite de l'écran

MENU IGN ESPACE COLLABORATIF

RH999999 Déconnexion EN

L'écran ci-dessous, reprenant les informations du compte de l'opérateur, s'affiche alors.

Mon compte

Accueil > Configuration > Mon compte

Mes informations de connexion

Nom d'utilisateur : RH999999
 Nom complet : Entreprise xxxxx
 Adresse e-mail : xxxxx.yyyy@entreprise-x.fr
 Identifiant d'utilisateur : 1234567
 Description : non renseignée

[👁️ Voir mon profil public](#)

[✎ Éditer mes informations](#)

[✖ Supprimer mon compte](#)

Mes groupes

Appartenir à un groupe vous permet d'avoir accès à des fonctionnalités spécifiques :

Saisir des signalements sur des thématiques qui concernent ce groupe particulier (si ce groupe définit ses propres thématiques).
 Accéder à des bases de données si ce groupe dispose de permissions adéquates (de niveau lecture, extraction ou écriture) et éventuellement accéder à ces données via un guichet dédié.

Le groupe portant la mention **Profil actif** est celui pour le compte duquel vous effectuez des signalements.

Vous ne faites partie d'aucun groupe.

Vous n'avez aucune demande d'affiliation à un groupe en attente.

Pour rejoindre d'autres groupes [☰ Voir tous les groupes](#)

Mes signalements

Vous n'avez pas soumis de signalement

[📍 Voir tous mes signalements](#)

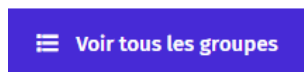
[📍 Faire un signalement](#)

Mes emprises

Un administrateur du site ou un gestionnaire d'un groupe dont vous êtes membre peut vous associer à des emprises géographiques. Celles-ci complètent les permissions d'accès aux bases de données qui vous sont accordées par l'appartenance à des groupes. Elles limitent géographiquement vos possibilités d'extraction de données ou d'écriture dans des bases de données.

Vous n'êtes associé à aucune zone

Cliquer sur :



La liste de tous les groupes de travail utilisant les applications de l'IGN va s'afficher. Pour accélérer le choix du groupe, saisir dans la fenêtre **Recherche d'un groupe** : **DRAAF**.

Tous les groupes dont le nom commence par DRAAF vont alors s'afficher.

Sélectionner dans le menu déroulant le groupe : **DRAAF ARA – Déclaration parcellaire végétaux** **et uniquement celui-ci.**

Liste des groupes

Accueil > Configuration > Groupes

Voici la liste des groupes de l'Espace collaboratif. Vous pouvez demander à rejoindre n'importe lequel de ces groupes, mais vous n'y serez accepté qu'après validation d'un gestionnaire.

Si vous souhaitez la création d'un nouveau groupe, faites en la demande auprès de votre chargé de relation habituel ou via le [formulaire de contact](#).

Recherche d'un groupe

DRAAF DRAAF ARA - Déclaration parcellaire végétaux

DRAAF Auvergne Rhône Alpes
 DRAAF Bourgogne-Franche-Comté

Affichage des groupes 1 à 20 sur un total de 754.

Nom	Mon statut dans le groupe	Actions
25k-BDU	✖	Aucune action n'est disponible
IGN ACTIPOM	✖	Aucune action n'est disponible
ADACL40	✖	Aucune action n'est disponible
Administration PRSF	✖	Aucune action n'est disponible
Agex-BE	✖	Aucune action n'est disponible
Agglo Hérault Méditerranée	✖	Aucune action n'est disponible

À la fenêtre suivante cliquer sur

[➔ Rejoindre](#)

Groupe DRAAF ARA - Déclaration parcellaire végétaux

Accueil > Groupes > DRAAF ARA - Déclaration parcellaire végétaux

PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Déclaration parcellaire concernant les végétaux soumis à passeport phytosanitaire

Les signalements associés à ce groupe ne sont visibles que de leurs auteurs

Je ne suis pas membre du groupe. [➔ Rejoindre](#)

[← Liste des groupes](#)

Après avoir cliqué sur **Rejoindre** le message suivant s'affiche :

Groupe DRAAF ARA - Déclaration parcellaire végétaux

Accueil > Groupes > DRAAF ARA - Déclaration parcellaire végétaux

PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Déclaration parcellaire concernant les végétaux soumis à passeport phytosanitaire

Les signalements associés à ce groupe ne sont visibles que de leurs auteurs

Je ne suis pas membre du groupe, mais j'ai fait une demande d'affiliation. [➔ Annuler](#)

[← Liste des groupes](#)

Votre demande de rattachement au groupe a maintenant été transmise au service SRAL de la DRAAF. Elle va être traitée et, si toutes les informations sont correctes, validée.

Généralement, il faut compter 1 ou 2 jours ouvrables.

A l'issue de cette validation, un mail similaire à celui-ci-dessous va alors être adressé à l'opérateur :

----- Message transféré -----
Sujet :[Espace Collaboratif IGN] Demande d'affiliation acceptée
Date :Tue, 28 Jan 2025 15:43:14 +0100
De :> noreply (par Internet) <noreply@ign.fr>
Répondre à :noreply <noreply@ign.fr>
Pour : xxxx.yyyyy@entreprise-x.fr

Bonjour [Entreprise X](#)

Votre demande d'affiliation au groupe **DRAAF ARA - Déclaration parcellaire végétaux** a été acceptée.

Vous pouvez maintenant effectuer des signalements pour le compte de ce groupe et apporter des réponses aux signalements le concernant. Vous pouvez également accéder aux bases de données pour lesquelles ce groupe dispose de permissions particulières.

Cordialement,
L'équipe de l'[Espace collaboratif IGN](#)

Votre nom d'utilisateur est : **RH999999**

Si le mail n'arrive pas ou s'il n'est pas retrouvé, il faut penser à vérifier qu'il ne se trouve pas dans le dossier des SPAMS ou dans celui du courrier indésirable.

Si aucun mail n'a été reçu dans les 48 heures, essayer d'utiliser l'application et commencer à déclarer vos parcelles comme indiqué dans le chapitre suivant. Si cela ne fonctionne pas, merci de bien vouloir contacter le pôle QPV de la DRAAF à l'adresse suivante: pp.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr

III. Effectuer la déclaration en ligne des sites de production et de stockage des végétaux

Dès réception du mail de rattachement au groupe de la DRAAF Aura Déclaration Parcellaire, il est possible d'effectuer la déclaration des sites de production et de stockage des végétaux.

Rappel, pour pouvoir effectuer une déclaration, il est nécessaire de se munir au préalable des informations suivantes :

- 1) L'identifiant INUPP de l'opérateur en charge de la déclaration ;
- 2) Le numéro SIRET de l'opérateur **lié au code INUPP** ;
- 3) Le Nom officiel déclaré à l'INSEE de l'opérateur ;
- 4) La localisation (commune et numéro de parcelle cadastrale) ainsi que l'occupation des parcelles exploitées (en termes de type de végétaux : Vigne, Noyer, Prunus, etc...)

1) Connexion à l'outil de déclaration en ligne

A partir du navigateur internet de votre choix, se connecter au site internet :

<https://espacecollaboratif.ign.fr/>

Une fois la page de garde affichée, cliquer sur

[Se connecter / S'inscrire](#)

IGN Espace Collaboratif IGN

espacecollaboratif.ign.fr

IGN ESPACE COLLABORATIF

Bienvenue sur l'Espace collaboratif IGN

L'espace collaboratif évolue : cette nouvelle version du site s'appuie désormais sur le système d'authentification de la [Géoplateforme](#). C'est une première étape vers l'intégration de l'espace collaboratif dans [cartes.gouv.fr](#).

À cette occasion, les modalités de connexion changent et les règles concernant les noms d'utilisateurs et les mots de passe évoluent. **Vous devez impérativement valider à nouveau votre adresse email et définir un nouveau mot de passe** avant de pouvoir continuer à utiliser le site, l'application mobile ou un plugin SIG se connectant à l'Espace collaboratif.

Nous vous invitons à consulter les [notes de version \(version 4.0\)](#) pour une description détaillée des changements et en particulier des nouvelles contraintes concernant les mots de passe.

Accédez à la structure et au contenu des bases de données hébergées sur l'espace collaboratif sous forme de cartes, de tables et de fiches attributaires.

Participez à l'amélioration des données IGN, en signalant des évolutions ou des erreurs via une interface dédiée. Le fond cartographique visible en fond est mis à jour quotidiennement, reflétant les dernières évolutions de nos données. Vous pouvez ainsi suivre plus facilement la prise en compte de vos remarques par l'IGN.

Gérez vos informations personnelles, vos groupes, vos profils...

[Se connecter / S'inscrire](#)

[Percourir les signalements](#)

[Faire un signalement \(en mode test\)](#)

[Se connecter / S'inscrire](#)

La page de connexion suivante va s'afficher :

cartes.gouv.fr

Se connecter

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

S'identifier avec FranceConnect **S'identifier avec ProConnect**

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#) [Qu'est-ce que ProConnect ?](#)

OU

utiliser vos identifiants

Nom d'utilisateur ou adresse électronique
Par exemple : prenom.nom@outlook.com

Votre mot de passe Afficher

Se souvenir de moi

S M E G 3 L L

Saisir le captcha

Envoyer

[Mot de passe oublié ?](#) [Pas encore de compte](#)

Rappel : Ne pas utiliser de compte France Connect

Les identifiants sont ceux définis lors de la création du compte de l'opérateur :

Le nom d'utilisateur est le code INUPP de l'opérateur.

L'adresse mail est celle utilisée lors de la création du compte.

Si le mot de passe a été oublié, il convient de cliquer sur **[Mot de passe oublié]** en bas de la page

S'il est difficile de lire le Captchat, cliquer sur la flèche circulaire



pour en faire afficher un autre.

Il est également possible d'en avoir une version Audio en cliquant sur le petit hautparleur.



Après avoir cliqué sur **Envoyer** la fenêtre suivante va s'afficher :

Bienvenue sur l'Espace collaboratif IGN

DRAAF_DECLARATION_PARCELLAIRE_VEGETAUX

Permettre de déclarer de manière fiable, exhaustive et homogène la liste parcelles cadastrales où sont produits, stockés ou vendus les végétaux produits avec la descriptions de ces derniers et notamment ceux sensibles au feu bactérien

[Accéder au guichet ->](#)

L'espace collaboratif évolue : cette nouvelle version du site s'appuie désormais sur le système d'authentification de la [Géoplateforme](#). C'est une première étape vers l'intégration de l'Espace collaboratif dans [cartes.gouv.fr](#).

À cette occasion, les modalités de connexion changent et les règles concernant les noms d'utilisateurs et les mots de passe évoluent. **Vous devez impérativement valider à nouveau votre adresse email et définir un nouveau mot de passe** avant de pouvoir continuer à utiliser le site, l'application mobile ou un plugin SIG se connectant à l'Espace collaboratif.

Identifiant INUPP de l'opérateur (s'affiche une fois la connexion effectuée)

Indication que l'on est bien connecté à l'application de déclaration parcellaire

Astuce :

Même si l'utilisation de l'application est relativement aisée, une validation ou un clic malencontreux (ou trop rapide) peut laisser croire à l'opérateur que ce dernier est perdu dans les méandres du site internet.



En cliquant sur le logo de l'IGN en haut et à gauche de chaque page, l'utilisateur revient **toujours** sur la page d'accueil ci-contre et peut reprendre sa navigation.

Bienvenue sur l'Espace collaboratif IGN

DRAAF_DECLARATION_PARCELLAIRE_VEGETAUX

Permettre de déclarer de manière fiable, exhaustive et homogène la liste parcelles cadastrales où sont produits, stockés ou vendus les végétaux produits avec la descriptions de ces derniers et notamment ceux sensibles au feu bactérien

[Accéder au guichet ->](#)

L'espace collaboratif évolue : cette nouvelle version du site s'appuie désormais sur le système d'authentification de la [Géoplateforme](#). C'est une première étape vers l'intégration de l'Espace collaboratif dans [cartes.gouv.fr](#).

À cette occasion, les modalités de connexion changent et les règles concernant les noms d'utilisateurs et les mots de passe évoluent. **Vous devez impérativement valider à nouveau votre adresse email et définir un nouveau mot de passe** avant de pouvoir continuer à utiliser le site, l'application mobile ou un plugin SIG se connectant à l'Espace collaboratif.

Nous vous invitons à consulter les [notes de version \(version 4.0\)](#) pour une description détaillée des changements et en particulier des nouvelles contraintes concernant les mots de passe.

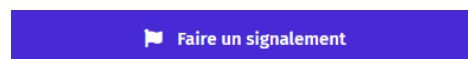
Accédez à la structure et au contenu des bases de données hébergées sur l'espace collaboratif sous forme de cartes, de tables et de fiches attributaires.

Participez à l'amélioration des données IGN, en signalant des évolutions ou des erreurs via une interface dédiée. Le fond cartographique visible en fond est mis à jour quotidiennement, reflétant les dernières évolutions de nos données. Vous pouvez ainsi suivre plus facilement la prise en compte de vos remarques par l'IGN.

Gérez vos informations personnelles, vos groupes, vos profils...

[Faire un signalement](#)

Pour effectuer la déclaration des sites de production et/ou de stockage, après s'être identifié sur l'application, la solution **la plus rapide et la plus simple** consiste à cliquer sur le bouton en bas et au centre de la page d'accueil [Faire un signalement] :

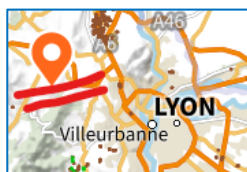


Il est important de retenir que, dans l'application IGN, :

Faire une **déclaration parcellaire** équivaut à faire **un signalement**.

Quelques informations générales préalables importantes :

- Chaque parcelle exploitée (ou servant au stockage aux végétaux) devra être déclarée et fera donc l'objet d'un signalement unique et ce même si le nombre de culture qui s'y trouve est supérieur à 4 ;
- Il n'est pas nécessaire d'effectuer les déclarations de toutes les parcelles en une seule fois, le même jour. Cela peut se faire en plusieurs fois. Les informations saisies sont conservées sur le site (à condition de les avoir sauvegardées) ;
- Chaque parcelle déclarée sera représentée par un point. Les autres types d'objets géographiques ne seront pas autorisés (ligne ou polygone => **ne pas les utiliser**) ;
- Par défaut et lors de l'ouverture de l'outil, le point (puce orange) matérialisant un signalement est souvent situé au centre de la France, dans un premier temps, il convient de le déplacer vers la zone géographique où sont situées les parcelles de production puis d'affiner ensuite la localisation précise ;



- En cas d'erreurs ou d'oublis lors la saisie des informations ou la localisation d'une parcelle, il est toujours possible de revenir sur une déclaration et la modifier tant qu'elle n'a pas été prise en compte par la DRAAF. Si elle a déjà été prise en compte, contacter la DRAAF.
- Il est possible d'exporter et /ou imprimer les informations saisies.
- Il est possible de déposer un document (par exemple, une demande de zone tampon autour d'une parcelle pour Feu bactérien pour 2027)

Après avoir cliqué sur le bouton **[Faire un Signalement]**, la page suivante avec un fond cartographique doit apparaître :

espacecollaboratif.ign.fr/georem/add

IGN ESPACE COLLABORATIF

Groupe DRAAF ARA - Déclaration parcellaire végétaux

69dr_c_berthierluaz Déconnexion EN

Accueil > Signalements > Ajouter un signalement

Lier à un groupe

DRAAF ARA - Déclaration par

Choisir un thème *

Déclaration parcellaire végétaux 2026

maj_2026_declaration_parcellaire

Décrire le signalement

Joindre des documents

Soumettre le signalement

Enregistrer un test

Placer le signalement *

Rechercher un lieu, une adresse

Signalements

maj_2026_declaration...

parcelle_vegetaux...

declaration_pt_parcel...

PCI vecteur

Plan IGN

52%

Pour mieux s'intégrer à votre environnement de travail, l'IGN propose également des plug-ins pour SIG. N'hésitez pas à les essayer.

Sur le terrain, pensez également à l'application mobile Espace collaboratif

Google Play App Store

2) Description des différentes fonctionnalités de la page d'accueil d'un signalement

- 1** Structure organisatrice des déclarations (Groupe)
- 2** Contexte de la déclaration
Parcelle jamais déclarée, cliquer sur :
Déclaration_parcellaire_végétaux_2026
- 3** Contexte de la déclaration
Parcelle déjà déclarée en 2025, cliquer sur :
maj_2026_declaration_parcellaire
- 4** Zone de commentaire libre
NE PAS UTILISER
- 5** Bouton à cliquer pour envoyer des pièces jointes
(Cas des annexes obligatoires par exemple)
- 6** Bouton à cliquer pour envoyer la déclaration (après saisie de toutes les informations de la parcelle)
- 7** Fenêtre pour effectuer la recherche de parcelle
(A l'adresse, par lieu ou selon les références cadastrales)
- 8** Puce de géolocalisation d'une parcelle (signalement)
Il est impératif de la placer au centre de chaque parcelle

- a** Outil de positionnement du signalement (puce orange)
Centrage sur la puce ou déplacement de celle-ci au centre de la carte affichée
- b** Outils de dessin
NE PAS UTILISER
- c** Outil de positionnement du signalement (avec coordonnées GPS)
- d** Échelles de la carte
- e** Panneau d'affichage des sources de données
Fonds de la carte (photo aérienne, cadastre) et données déjà saisies (signalements)
- f** Contrôle de l'affichage du panneau de données
Permet d'afficher ou de replier le panneau d'affichage des sources de données
- g** Affichage de la carte en plein écran
Affichage de la carte où est situé l'opérateur (selon configuration des paramètres de l'ordinateur)
- h** Géolocalisation de l'opérateur
Affichage de la carte où est situé l'opérateur (selon configuration des paramètres de l'ordinateur)
- i** Contrôle du seuil de zoom de la carte
Peut aussi se faire avec la molette de la souris

3) Déclaration d'un site de production et/ou de stockage de végétaux

Pour la déclaration d'un site, la première action à réaliser consiste à localiser le site de production / stockage.

Pour cela, plusieurs solutions sont possibles pour retrouver l'emplacement exact d'un site et de la parcelle (ou les parcelles cadastrales) qu'il occupe.

Selon les préférences de l'utilisateur et sa capacité à se repérer sur une carte, le fond cartographique **Plan IGN** ou celui de la **photographie aérienne (Ortho 20 cm)** pourront être utilisés.

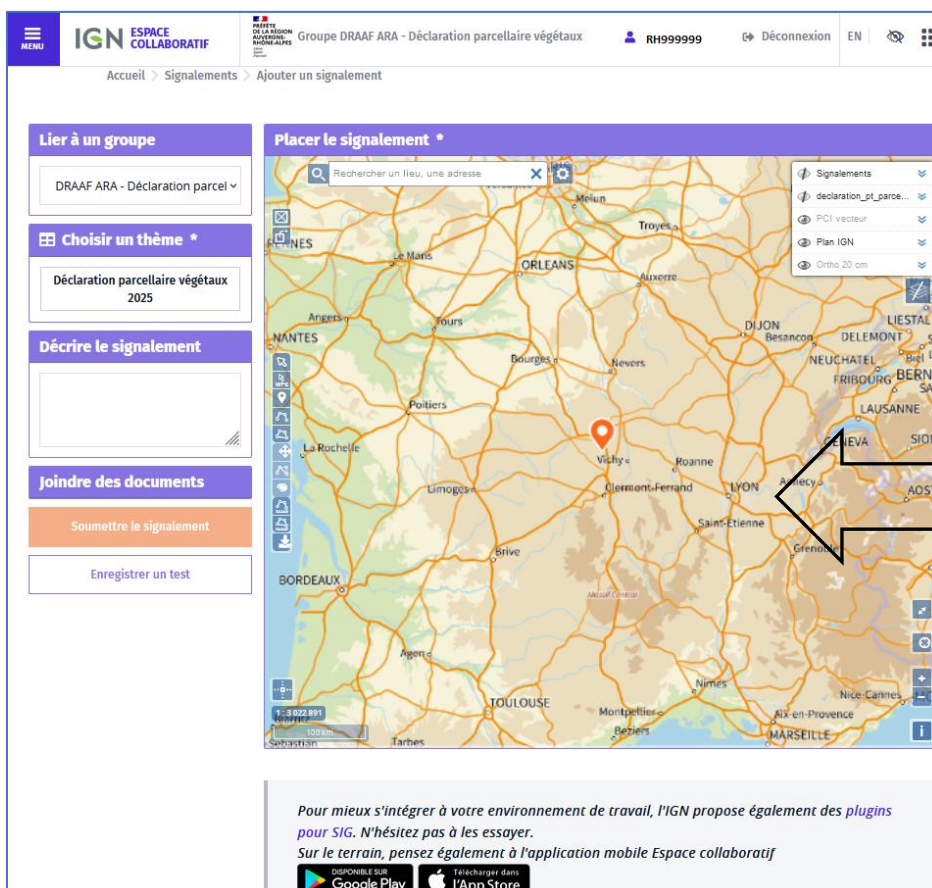
Le niveau de précision du fond de plan IGN s'adapte en fonction des différents seuils de zoom. Le niveau le plus précis permet l'affichage des parcelles cadastrales et leurs numéros.

En utilisant la photographie aérienne, il est nécessaire de rendre visible le fond cadastral (PCI Vecteur) pour voir apparaître les contours des parcelles cadastrales et leurs numéros (de couleur orange).

La localisation à l'adresse d'une parcelle fonctionne uniquement dans les communes qui ont procédé au nommage et la numérotation de toutes leurs voies.


Pour la localisation à la parcelle cadastrale, il faut disposer du code Insee de la commune et dans le cas d'une commune absorbée lors d'une fusion, les 3 derniers chiffres de son code Insee historique.


a) Localisation d'une parcelle en utilisant la souris



Dans la fenêtre carte, à l'aide de la souris, cliquer sur un lieu et, tout en maintenant le bouton de la souris appuyé, faire glisser la carte jusqu'à l'endroit désiré.

A l'aide de la molette de la souris, il est possible d'adapter le seuil de zoom. Le niveau de précision de la carte va s'accroître et les détails seront de plus en plus nombreux, jusqu'à arriver au contour parcellaire du cadastre (en orange).

Pour l'affichage des fonds cartographiques et des données, en cliquant sur l'œil situé devant chaque couche de données (par exemple celui du plan IGN  Plan IGN), il est possible de rendre visible ou de masquer le fond de carte.

Si l'œil est barré , le fond de carte sélectionné sera masqué et le fond de carte suivant (*ici la photographie aérienne*) va apparaître. Ce type de manipulation est valable pour tous les fonds de carte et toutes les données.


Une fois que la parcelle à déclarer est située au centre de la carte à l'écran, il convient de déplacer le curseur du signalement jusqu'au centre de la parcelle.

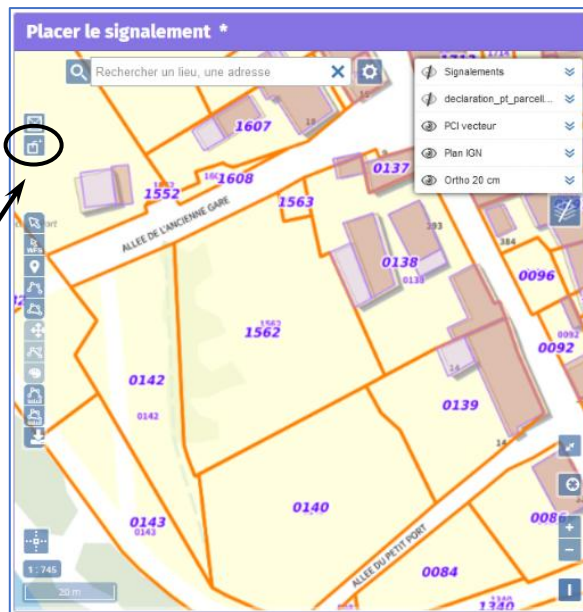
Exemple :

La parcelle n° 1562 de la commune XXX doit être déclarée en 2026.

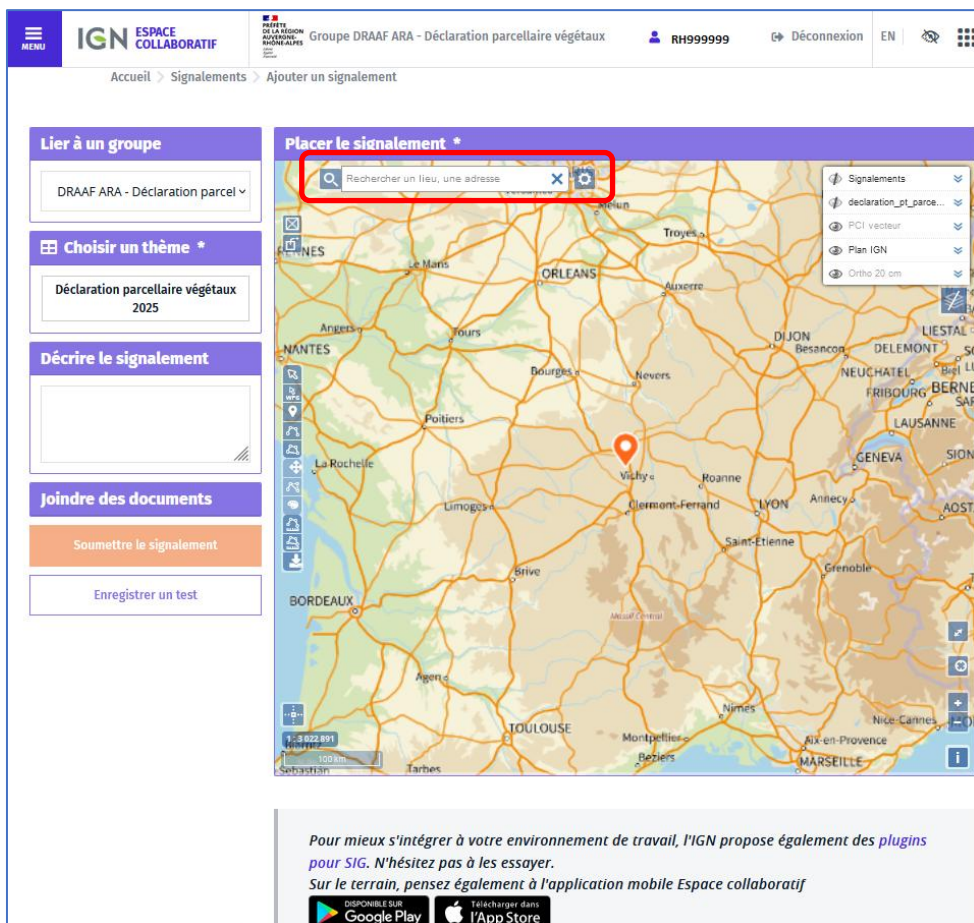
Une fois au centre de la carte, cliquer sur l'icône :




L'icône  matérialisant le signalement (la parcelle à déclarer) va alors apparaître au centre de la carte.




b) Localisation d'une parcelle en utilisant l'outil de géolocalisation



En cliquant sur la petite roue crantée  située à droite de la fenêtre de géolocalisation (*encadrée rouge ci-contre*), il est possible de modifier le type de recherche :

- a) à l'adresse postale,
- b) avec les références cadastrales,
- c) avec les lieux/toponymes

Pour une recherche à l'adresse postale, saisir cette dernière directement dans la fenêtre de géolocalisation.

Cliquer ensuite sur la petite loupe  située à gauche de cette fenêtre.

La carte va alors afficher (*généralement au centre de la fenêtre*) le lieu correspondant à l'adresse de la parcelle.

Dans l'application, la localisation à l'adresse se fait dans la rue et non pas au centre de la parcelle



cadastrale. Il va donc falloir déplacer la puce matérialisant le signalement au centre de la parcelle concernée que l'opérateur souhaite déclarer.

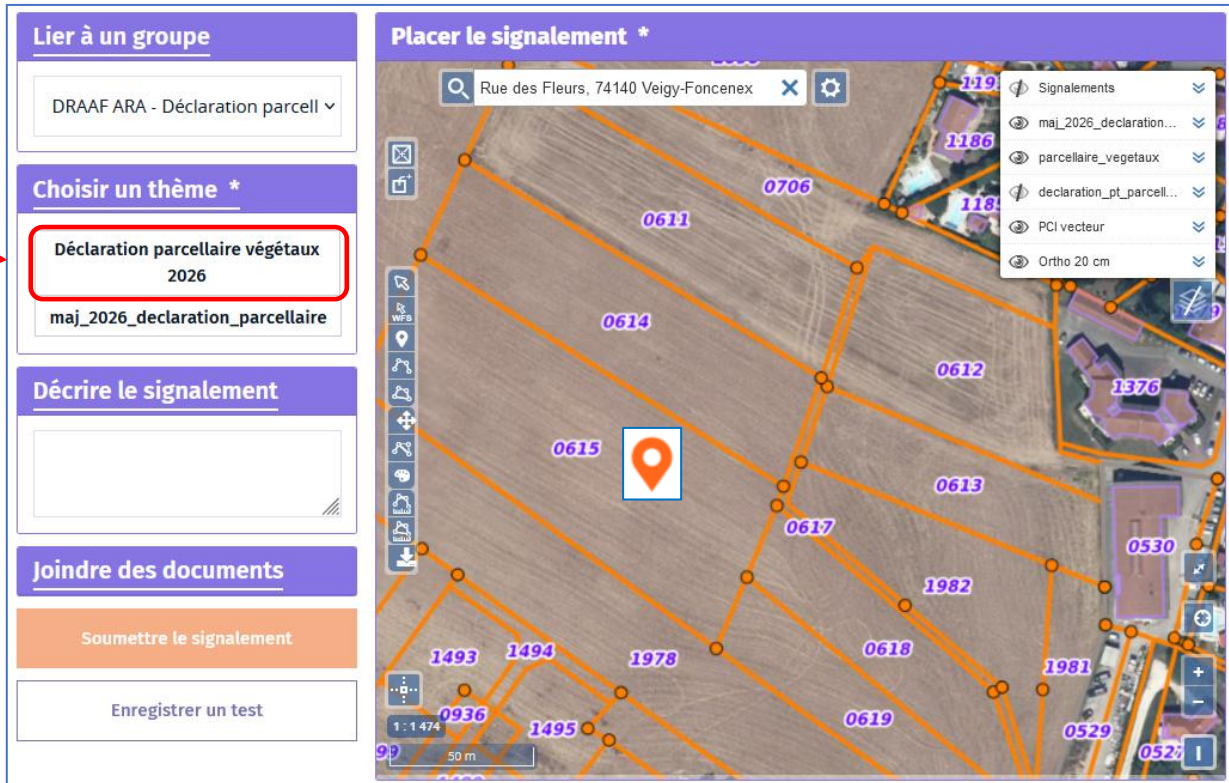
Pour cela cliquer sur ce dernier et, tout en maintenant appuyer le bouton de la souris, le déplacer vers la position souhaitée puis relâcher le bouton de la souris.

Une fois le positionnement de la parcelle vérifié, il va être nécessaire d'indiquer le type de végétaux qu'elle contient.

Déclaration parcellaire végétaux
2026

Pour cela, cliquer sur le bouton du thème

Il va alors changer de couleur et devenir orange



Le formulaire de saisie suivant va alors s'afficher.

Déclaration parcellaire végétaux 2026

Ce thème est lié à une table de données, ce qui vous permet de demander la création, la modification ou la suppression d'un objet via ce signalement.

Voir plus

Année de la déclaration parcellaire *	
Code SIRET de l'établissement *	
Nom de l'établissement *	
INUPP de l'établissement *	
Type de l'espèce végétale 1 *	Prunus sensible à la Sharka
Type de l'espèce végétale 2 *	-
Type de l'espèce végétale 3 *	-
Type de l'espèce végétale 4 *	-
Fruitières certifiées CTIFL *	Non
Arbres mères sur la parcelle *	Non
Demande zone tampon ANNEE N - Zone Protégée Erwlam *	Non
Genre et nature matériel de pépinière pour vente hiver N-1/N-2	
Demande zone tampon ANNEE N-1 - Zone Protégée Erwlam *	Non
Genre et nature matériel de pépinière pour vente hiver N-2/N-3	

Annuler Valider

En survolant les textes des titres du formulaire, une aide à la compréhension de ceux-ci apparaît.

Déclaration parcellaire végétaux 2026

Ce thème est lié à une table de données, ce qui vous permet de demander la création, la modification ou la suppression d'un objet via ce signalement.

Voir plus

Année de la déclaration parcellaire *	
Code SIRET de l'établissement *	
Nom de l'établissement *	
INUPP de l'établissement *	
Type de l'espèce végétale 1 *	Prunus sensible à la Sharka
Type de l'espèce végétale 2 *	-
Type de l'espèce végétale 3 *	-
Type de l'espèce végétale 4 *	-
Fruitiers certifiés CTIFL *	Non
Arbres mères sur la parcelle *	Non
Demande zone tampon ANNEE N - Zone Protégée Erwlam *	Non
Genre et nature matériel de pépinière pour vente hiver N+1/N+2 *	-
Demande zone tampon ANNEE N+1 - Zone Protégée Erwlam *	Non
Genre et nature matériel de pépinière pour vente hiver N+2/N+3 *	-

Annuler
Valider

En cliquant sur le libellé d'un des quatre premiers titres, une fenêtre de saisie des informations va apparaître à droite de l'écran.

Pour tous les autres titres, il faut cliquer sur la petite flèche à droite de la fenêtre pour voir apparaître les valeurs contenues dans les menus déroulants

Ne pas oublier de sélectionner **[Oui]** pour les parcelles concernées par les fruitiers certifiés CTIFL et/ou celles contenant des arbres mères ou/et celles concernées par une demande de zone tampon Erwlam année N et année N+1 ainsi que le genre et la nature du matériel de pépinière.

Une fois l'ensemble des informations saisies, cliquer sur Valider

***Nota :** Selon la configuration du navigateur internet utilisé, il n'est pas nécessaire de ressaisir les infos des 4 premiers titres pour les autres déclarations, elles sont généralement conservées en mémoire*

Une fois de nouveau sur la fenêtre avec la carte, vérifié le bon emplacement du point dans la parcelle et si besoin le déplacer (les informations saisies dans le formulaire n'ont pas à être ressaisies)

NOTA IMPORTANTE :

Si une demande de zone tampon feu bactérien 2027 est souhaitée pour **une parcelle**, il est nécessaire de cliquer sur **Joindre des documents** et de déposer le fichier de l'annexe 2 complétée (voir point IV pour la demande de zone tampon ERWIAM).

Ajouter un document ×

Choisissez un fichier à télécharger
Choisir un fichier

Utiliser la géométrie du document pour replacer le signalement*

*Si le document contient une géométrie (gpx, kml ou image géoréférencée par exemple). Sinon cette instruction est ignorée.

Ajouter le document
Annuler

La fenêtre suivante apparaît alors :

Cliquer sur **Choisir un fichier** et sélectionner le fichier dûment complété sur votre ordinateur.

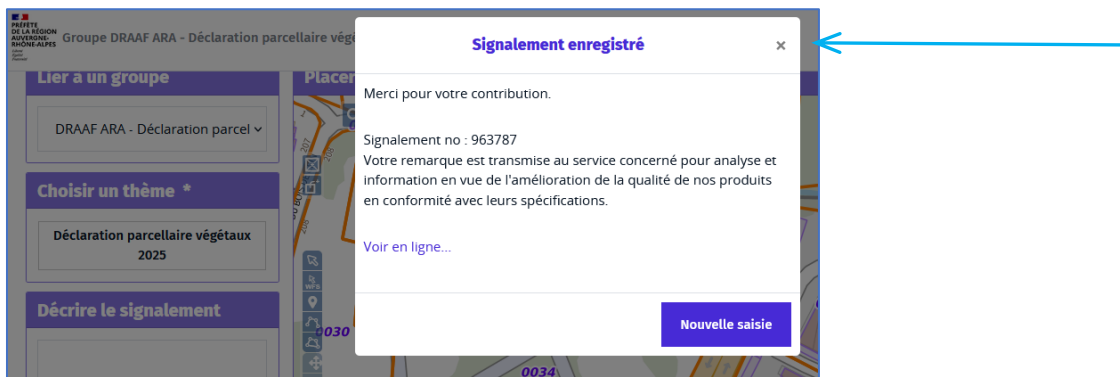
Cliquer ensuite sur ajouter le document.

Il est alors maintenant possible de cliquer sur

Soumettre le signalement

RAPPEL : Il ne faut faire qu'une seule déclaration par parcelle

Un message apparaît indiquant que la déclaration a bien été transmise à la DRAAF.




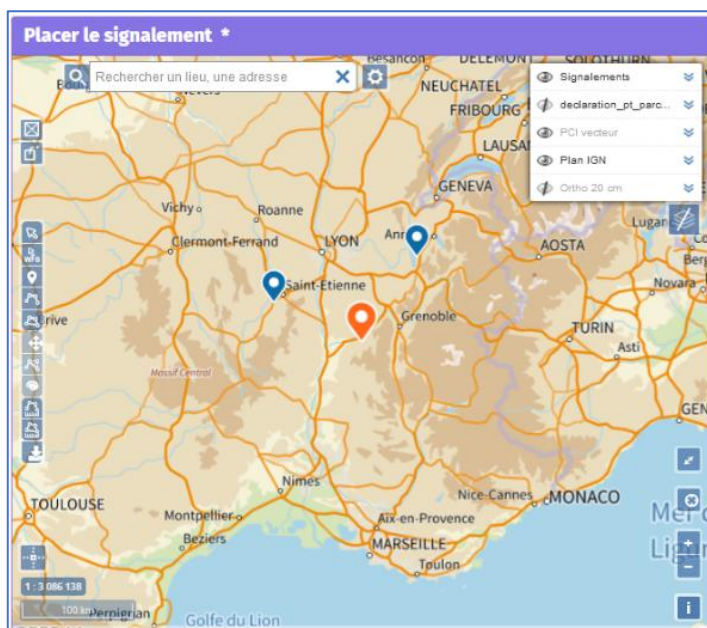
Il sera alors possible de **soit** :

- d) **Fermer la fenêtre** (avec la petite croix en haut à droite de cette fenêtre)

En fermant cette fenêtre, la carte permettant d'effectuer un signalement va réapparaître.



En cliquant sur l'œil situé devant le fond cartographique « Signalements », tous les signalements déjà effectués s'affichent sur la carte. Ils s'affichent **en bleu** dès qu'ils ont été envoyés à la DRAAF.

Il est possible d'effectuer un nouveau signalement (déclaration de site) en déplaçant sur la carte l'icône  et en recommençant la procédure décrite ci-avant.



- e) **Revoir** (et éventuellement modifier ou supprimer) **le signalement** envoyé en cliquant sur **Voir en ligne**. (Voir illustration page suivante)

Il est alors possible de modifier les informations sur les espèces végétales présentes sur le site, la localisation du site et rajouter ou supprimer une pièce jointe.

Ne pas utiliser les fonctions  **Modifier la description** et  **Créer l'objet dans declaration_pt_parcellaire_vegetaux**

Après chaque modification d'un signalement un nouvel envoi de ce dernier sera effectué à la DRAAF.

Signalement n°963787

Accueil > Signalements > Signalement n°963787

Informations générales

Groupe : DRAAF ARA - Déclaration parcellaire végétaux

Auteur : RH888888

Commune : GRÉSY-SUR-AIX (73128)

Posté le : 3 février 2025 à 18:22

Statut : Reçu dans nos services

Source : Saisie sur le site web

Localisation : 5.92018°E, 45.72742°N

Thèmes

Déclaration parcellaire végétaux 2025

Code SIRET de l'établissement 12345678985472

Nom de l'établissement Pépinière de la lune

INUPP de l'établissement RH888888

Type de l'espèce végétale 1 Noyer (Toutes espèces de Iuelans et Pterocarva)

Créer l'objet dans déclaration parcellaire_végétaux

Ce signalement concerne un autre thème ? Il y a une erreur dans les attributs ?

Requalifier ce signalement

Documents joints

Ajouter un document

Supprimer tous les documents joints

Description

Aucune description n'a été renseignée pour cette remarque

Modifier la description



Ajouter un croquis

Déplacer le signalement

Réponses

Ce signalement n'a pas reçu de réponses.

Répondre à ce signalement

Dupliquer ce signalement

Il est possible de faire une impression écran de chaque signalement pour conservation des informations et notamment la localisation et le numéro de parcelle.

f) **Effectuer une nouvelle déclaration** parcellaire (**Nouvelle saisie**)

La fenêtre de saisie d'un signalement s'affiche et il est possible de saisir à nouveau une déclaration (signalement).

Accueil > Signalements > Ajouter un signalement

Lier à un groupe

DRAAF ARA - Déclaration parcel

Choisir un thème *

Déclaration parcellaire végétaux 2025

Décrire le signalement

Joindre des documents

Soumettre le signalement

Enregistrer un test

Placer le signalement *

Rechercher un lieu, une adresse

Signalements

declaration_pt_parce...

PCI vecteur

Plan IGN

Ortho 20 cm

Pour mieux s'intégrer à votre environnement de travail, l'IGN propose également des **plugins pour SIG**. N'hésitez pas à les essayer.
 Sur le terrain, pensez également à l'application mobile Espace collaboratif

DISPONIBLE SUR Google Play

Télécharger dans l'App Store

Une fois la saisie de tous les sites terminés et si la date limite pour effectuer les déclarations n'est pas dépassée, il est recommandé d'adresser un mail à la DRAAF pour que l'instruction de toutes les déclarations de l'opérateur puisse débuter.

IV. Demande de zone tampon feu bactérien 2027

Les opérateurs qui produisent des végétaux sensibles au feu bactérien déjà en place en année N ou mis en place en année N destinés à être commercialisés l'hiver N+1/N+2 (2027/2028) et/ou l'hiver N+2/N+3 (2028/2029) en zone protégée vis à vis du **feu bactérien** doivent le préciser dans la déclaration de leurs parcelles (formulaire de saisie IGN et annexe 2) afin que la DRAAF puisse, sous certaines conditions, les autoriser à délivrer les passeports **ZP ERWIAM**. Cela concerne également les parcelles des producteurs sous contrat avec les opérateurs.

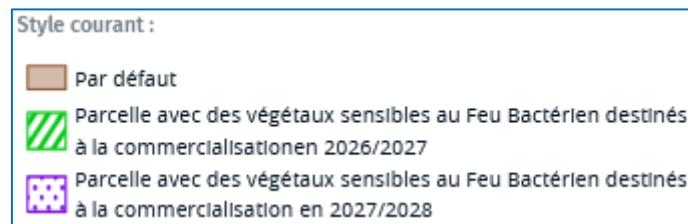
Sur l'annexe 2, vous devez déclarer toutes les parcelles dont les végétaux sont destinés à être commercialisés en zone protégée vis-à-vis du feu bactérien pour l'année N et l'année N+1. Chaque parcelle déclarée sur l'annexe 2 doit également être déclarée sur le formulaire de saisie IGN au point 3 ci-dessus. Si plusieurs parcelles sont concernées, déposer l'annexe 2 dûment complétée sur au moins une des parcelles déclarées.

L'annexe 2 est à télécharger sur le site internet de la DRAAF : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/declaration-d-activite-a3269.html>

Chapitre B : Opérateur ayant déjà déclaré des parcelles via l'application de l'IGN en 2025

Les déclarations effectuées en 2025 par les opérateurs ont été exploitées et remises en forme pour pouvoir faire apparaître sur la carte de l'outil de l'IGN les informations en clair sans avoir à réouvrir chaque signalement de l'an dernier.

Chaque parcelle déclarée en 2025, apparaîtra sous la forme d'un polygone représentant le contour de la parcelle cadastrale avec un aplat de couleur (style) selon sa situation :



En cliquant sur la parcelle, il sera possible de consulter les informations déclarées en 2025 concernant les végétaux et permettre ensuite de déclarer les éventuelles modifications à prendre en compte pour 2026.

Pour utiliser toutes ces fonctionnalités, il est nécessaire d'utiliser un autre module de l'espace collaboratif de l'IGN : **Le Guichet**. Ce dernier est presque identique à celui des signalements, utilisé en 2025.

Rappel :

Dans l'outil de déclaration parcellaire IGN, réaliser ou modifier une **déclaration parcellaire** équivaut à faire **un signalement**.

Mise en garde :

La représentation parcellaire est sous forme de polygone. Dans le cas où plusieurs opérateurs exploitent la même parcelle, comme les informations sont anonymisées, il appartient à chaque opérateur de vérifier les informations de ces signalements avec son code INUPP et nom de l'établissement.

Pour l'année 2026, trois cas de figure peuvent se présenter sur chaque site pour les opérateurs :

I. **Aucun changement en 2026** affecte un site de production déclaré en 2025

➡ Aucune action est à réaliser au titre de l'année 2026 pour ce site.

II. **Un (ou des) nouveau site de production et de stockage de végétaux a été mis en service** ou va l'être en 2026.

➡ Le site doit être déclaré comme cela est prévu au 1) du **Chapitre A** ci-avant.

III. **Une (ou des modifications) affecte en 2026 un site de production et de stockage déclaré en 2025.** On entend par modification :

- Le retrait de tous les végétaux d'un site de production et de stockage (parcelle non utilisée ;
- Le changement de type de végétaux sur la parcelle ;
- La présence nouvelle en 2026 sur une parcelle déclarée en 2025, d'espèces fruitières certifiées CTIFL ;
- La présence nouvelle en 2026 sur une parcelle déclarée en 2025, d'arbres mères (vergers donneurs de greffons, etc.) ;

- e. La présence nouvelle en 2026 sur une parcelle déclarée en 2025, de végétaux sensibles pour une commercialisation l'hiver 2027/2028 vers une zone protégée feu bactérien ;
- f. La suppression en 2026 sur une parcelle déclarée en 2025, de végétaux sensibles pour une commercialisation l'hiver 2026/2027 (ou 2027/2028) vers une zone protégée feu bactérien
- g. Le changement de genre et nature du matériel de pépinière prévu à la vente l'hiver 2026/2027 ou 2027/2028.



La (ou les) modification doit être déclarée selon les dispositions ci-après.

i. Connexion à l'outil de déclaration en ligne pour les modifications parcellaires

A partir du navigateur internet de votre choix, se connecter au site internet :

<https://espacecollaboratif.ign.fr/>

Une fois la page d'accueil affichée, cliquer sur

[➔ Se connecter / S'inscrire](#)

ou sur

[Mon compte](#)

Une fois sur la page d'identification ci-contre, saisir vos identifiants et mot de passe ainsi que le Captchat.

Cliquer ensuite sur **Envoyer**

Attention :

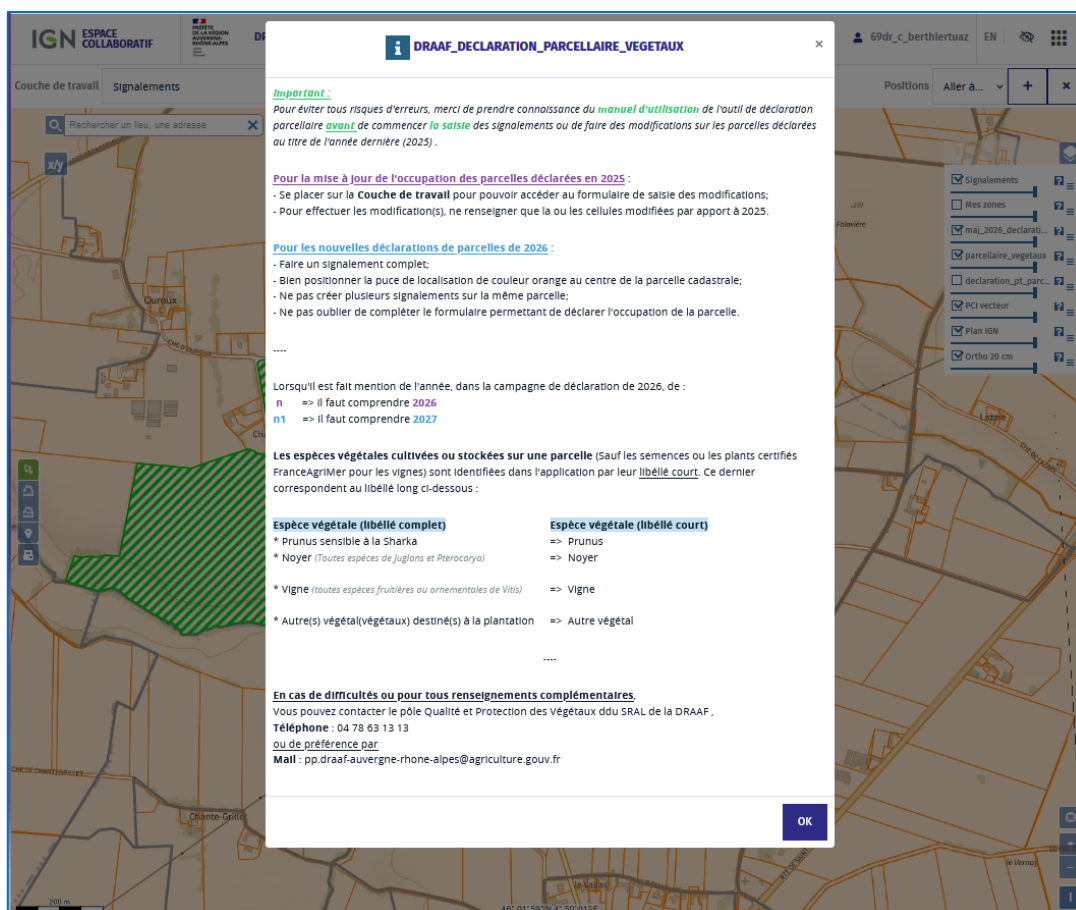
Pour les opérateurs ayant déclaré leurs sites de production et de stockage en mars/avril 2025, il est possible qu'il leur soit demandé de modifier le mot de passe car ce dernier n'est valable que 1 an.

Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquer sur **[Mot de Passe oublié]**

Une fois connecté au site, cliquer sur le logo de l'espace collaboratif de l'IGN ci-après :

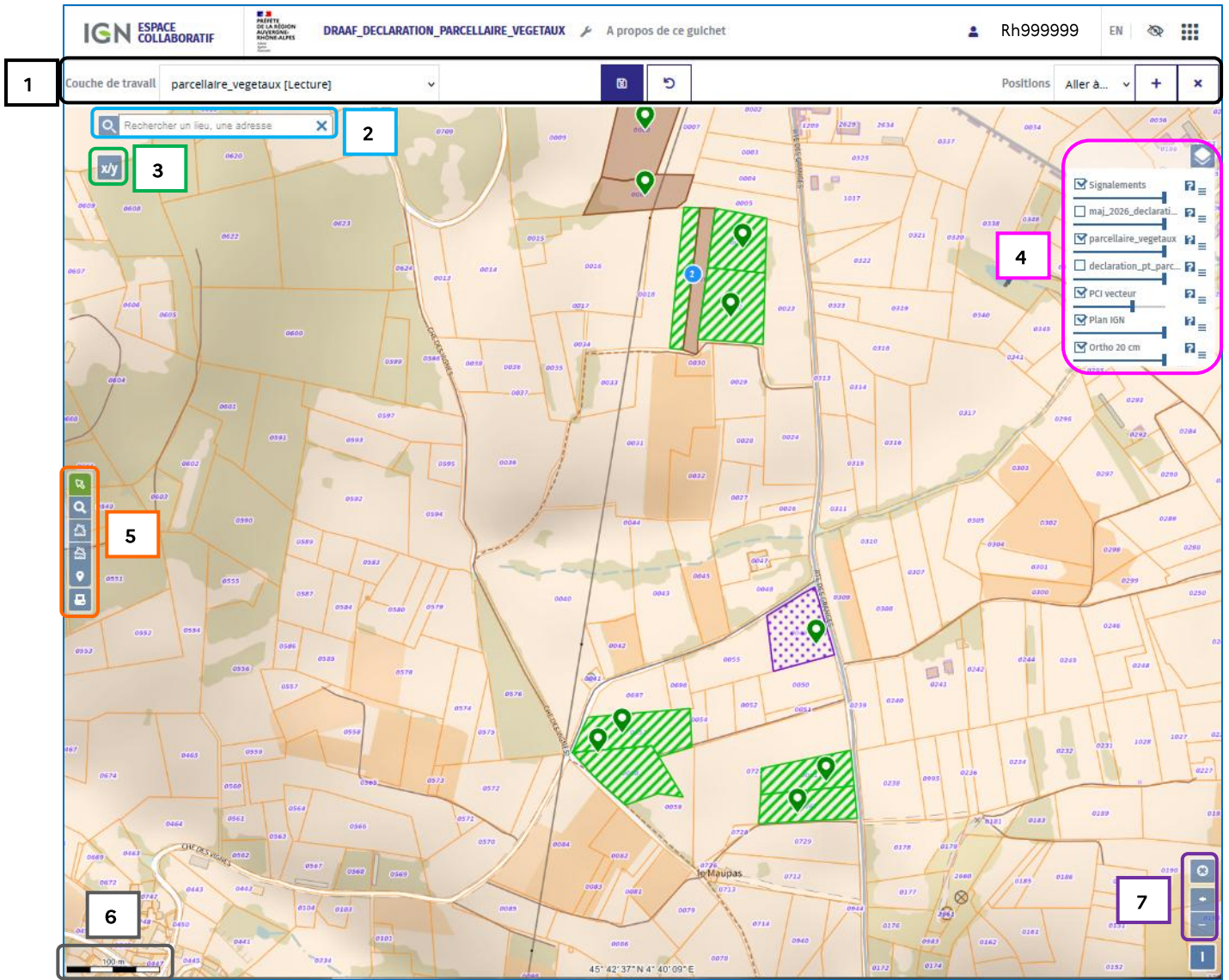
Une fois de retour sur la page d'accueil, cliquer sur **Accéder au Guichet ->**

La carte suivante et son message d'accueil va s'afficher en plein écran :



En cliquant sur **OK** la page d'informations disparaît et la carte du guichet s'affiche sur un lieu de la région Auvergne-Rhône-Alpes ou sur le dernier endroit consulté par l'opérateur

La définition des informations qu'elle contient et des outils disponibles sont disponibles juste après la carte.



Rappel représentation des parcelles déclarées en 2025 :

- Par défaut
- Parcelle avec des végétaux sensibles au Feu Bactérien destinés à la commercialisation 2026/2027
- Parcelle avec des végétaux sensibles au Feu Bactérien destinés à la commercialisation en 2027/2028

Autres représentations :

- Signalement (déclaration) effectué sur cette parcelle
- Plusieurs signalements sont situés à cet endroit, zoomer pour les faire apparaître

Définition des outils de la carte :

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> 1 Sélection de la couche de travail pour permettre l’affichage des données déclarées en 2025 (signalements, végétaux d’une parcelle, feu bactérien..) 3 Outil de géolocalisation avec coordonnées GPS 5 Outils de sélection et de Signalement mais aussi de mesure et d’impression 7 Géolocalisation de l’opérateur et contrôle du zoom de la carte | <ul style="list-style-type: none"> 2 Fenêtre pour effectuer la recherche de parcelle (A l’adresse ou par lieu) 4 Panneau d’affichage sources de données : Fonds de carte (photo aérienne, plan, cadastre) et données (signalements, Parcelles des déclarations) 6 Échelle de la carte |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Données mises à disposition des opérateurs (figurant au repère 4 sur la carte ci-dessus) :

- **Signalements** :
Couche des signalements représentés par des points (puces) effectués sur la parcelle en 2025 (et prochainement ceux effectués en 2026).
- **maj_2026_declaration_parcellaire** :
Couche de données générée par la DRAAF à partir des signalements effectués par les opérateurs en 2025. Les données ont été anonymisées.
Elle permet de consulter les informations sur les végétaux des parcelles déclarées en 2025 pour servir de base aux éventuelles déclarations modificatives de 2026.
Important : figurent sur cette couche, les parcelles contenant des végétaux destinés à être commercialisés l'hiver **2027/2028** en zone protégée vis à vis du feu bactérien (*représentées avec des hachures vertes*).
- **parcellaire_vegetaux** :
Couche de données générée par la DRAAF à partir des signalements effectués par les opérateurs en 2025. Les données ont été anonymisées.
Elle permet de consulter les informations sur les végétaux des parcelles déclarées en 2025.
Important : figurent sur cette couche, les parcelles contenant des végétaux destinés à être commercialisés l'hiver **2026/2027** en zone protégée vis à vis du feu bactérien (*représentées avec des hachures vertes*) **ainsi que** celles pour les végétaux destinés à être commercialisés l'hiver **2027/2028** en zone protégée vis à vis du feu bactérien (*représentées avec des hachures vertes et avec des points violets pour celles qui n'étaient pas concernées pour 2026/2027*).
- **declaration_pt_declaration_parcellaire** :
Couche support pour permettre l'élaboration de signalement. Ne contient aucune information
- **PCI_vecteur** :
Plan cadastral numérisé représentant les parcelles cadastrales de la DGFIP
- **Plan IGN** :
Fond de plan cartographique à multi-échelle élaboré par l'IGN
- **Ortho 20 cm** :
Photographies aérienne de l'IGN

II. Déclaration des modifications sur un site de production et/ou de stockage de végétaux déclaré en 2025

Rappel :

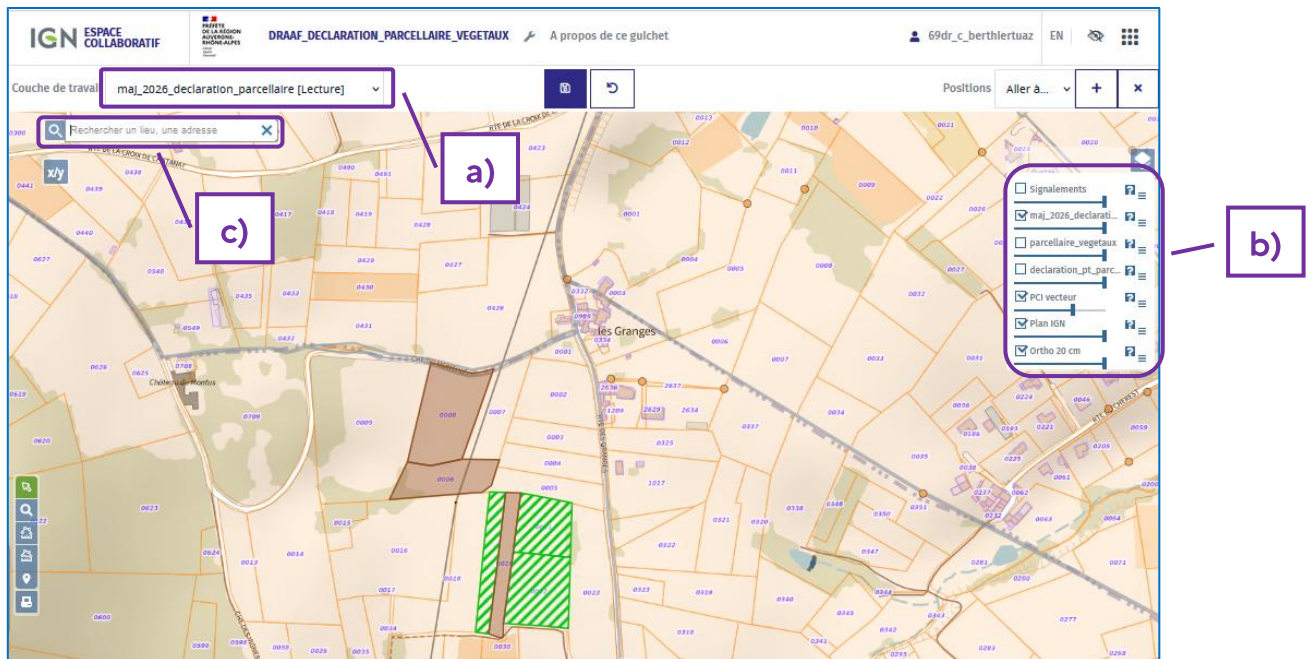
Les informations pré-saisies dans la couche de données **maj_2026_declaration_parcellaire** sont celles déclarées en 2025 sauf pour les parcelles avec des végétaux concernées par le feu bactérien.

En effet, les informations saisies en 2025 dans la colonne [**vegetal_sensible_zp_feu_bac_annee_n**] ont été effacées de cette colonne dans la couche **maj_2026_declaration_parcellaire** et remplacées par celles saisies en 2025 dans la colonne [**vegetal_sensible_zp_feu_bac_annee_n1**] ;

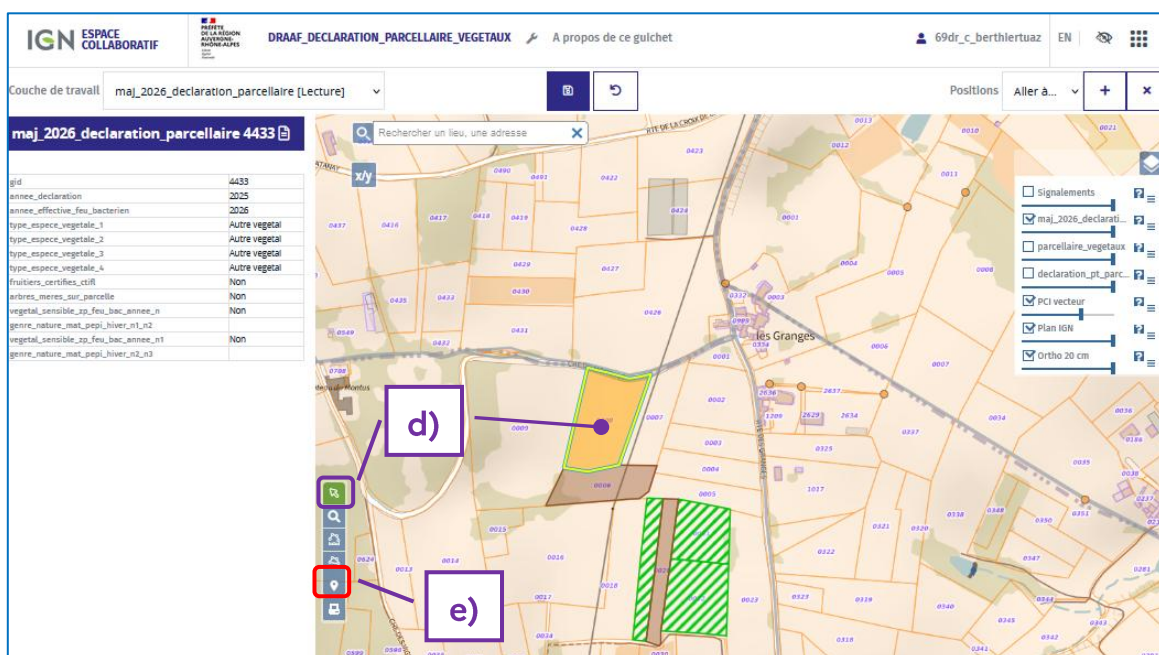
1) Suppression d'une parcelle :

À partir de la carte du guichet,

- a) Se placer sur la couche de travail **maj_2026_declaration_parcellaire**
- b) Afficher la couche de données **maj_2026_declaration_parcellaire**
- c) Rechercher la parcelle avec l'outil de recherche d'un lieu

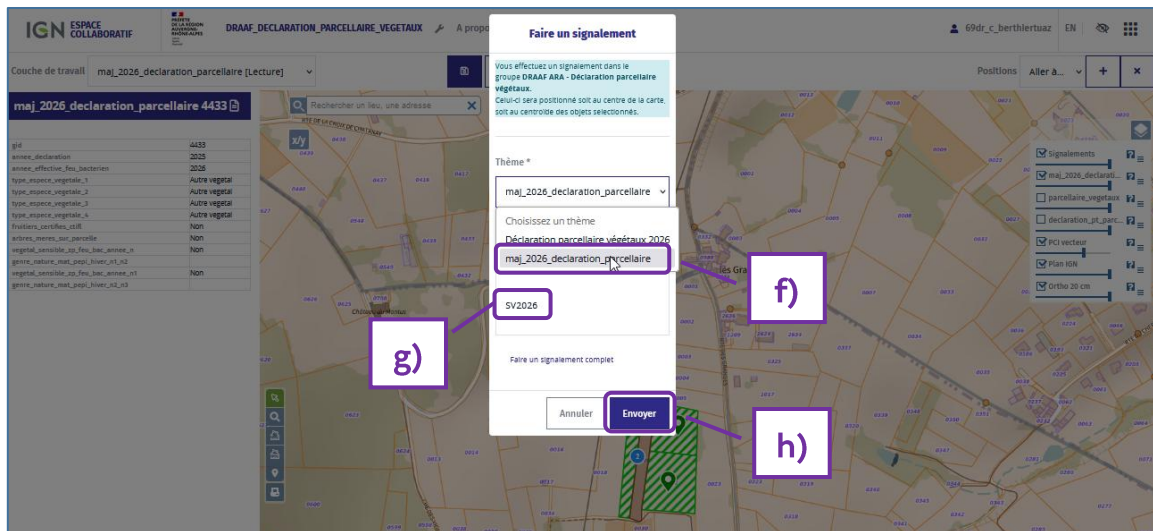


- d) Cliquer sur l'outil de sélection (flèche de couleur verte) puis aller cliquer au centre de la parcelle à supprimer. La parcelle va changer de couleur et les données déclarées pour cette dernière vont s'afficher en haut et à gauche de l'écran.
- e) S'il s'agit bien de la bonne parcelle à supprimer, cliquer maintenant sur l'outil de signalement



- f) Sélectionner le thème : **maj_2026_declaration_parcellaire**
- g) Saisir dans la cellule **Commentaire** le code : **SV2026_DP2025** pour « Parcelle sans végétal en 2026 par apport à la déclaration parcellaire 2025 »
Si une parcelle n'est plus exploitée et ne le sera plus à l'avenir par l'opérateur (vente de la parcelle par exemple), saisir dans la cellule commentaire : **PE2026_DP2025** pour « Plus d'Exploitation à/c 2026 par apport à la déclaration parcellaire 2025 »
- h) Cliquer sur **Envoyer**

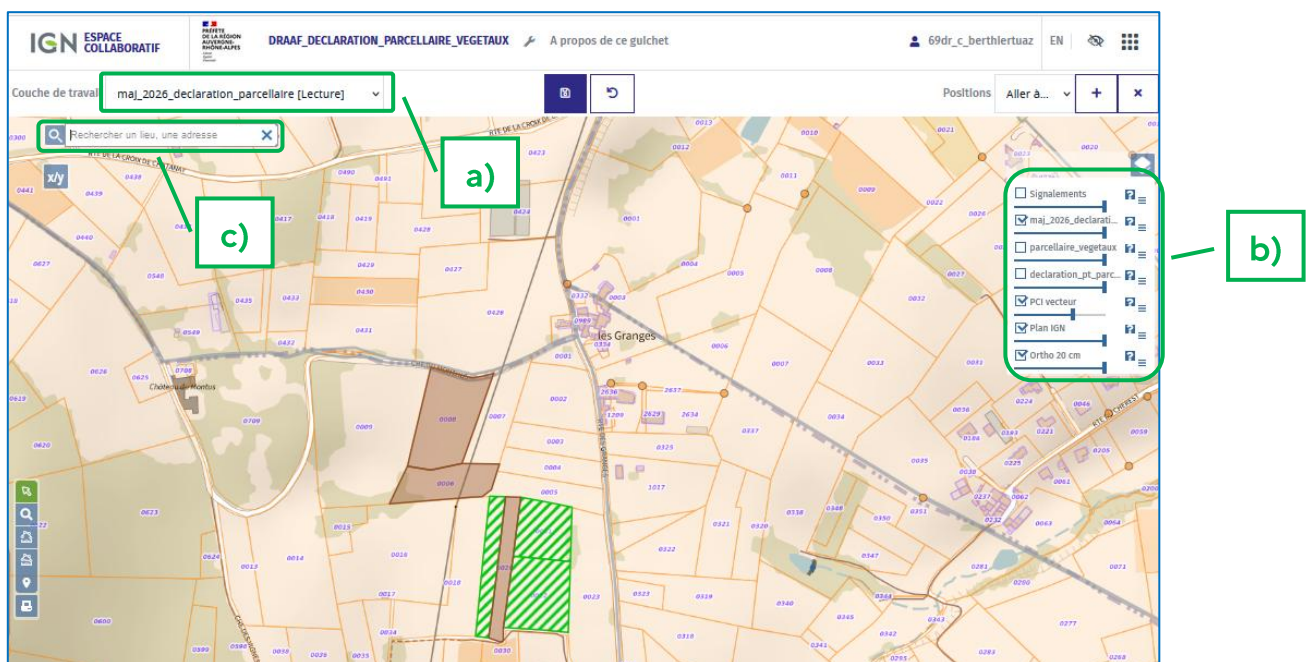
Voir illustration page suivante



2) Modification des informations d'une parcelle déclarée en 2025

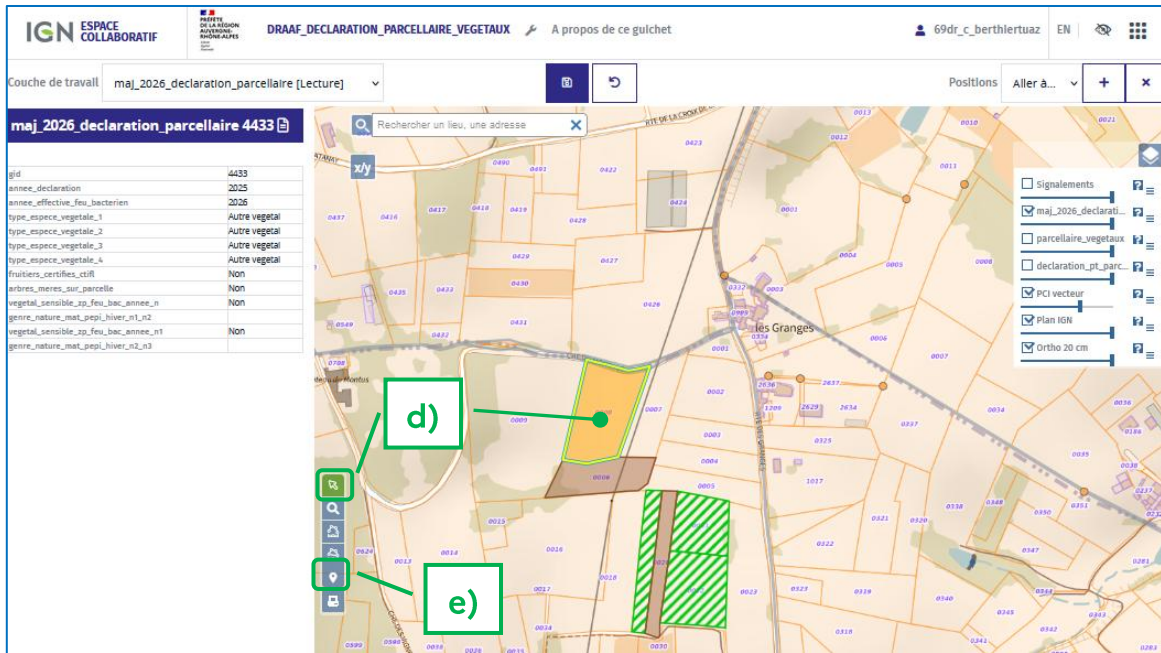
À partir de la carte du guichet.

- Se placer sur la couche de travail **maj_2026_declaration_parcellaire** ;
- Afficher la couche de données **maj_2026_declaration_parcellaire** ;
- Rechercher la parcelle avec l'outil de recherche d'un lieu ;



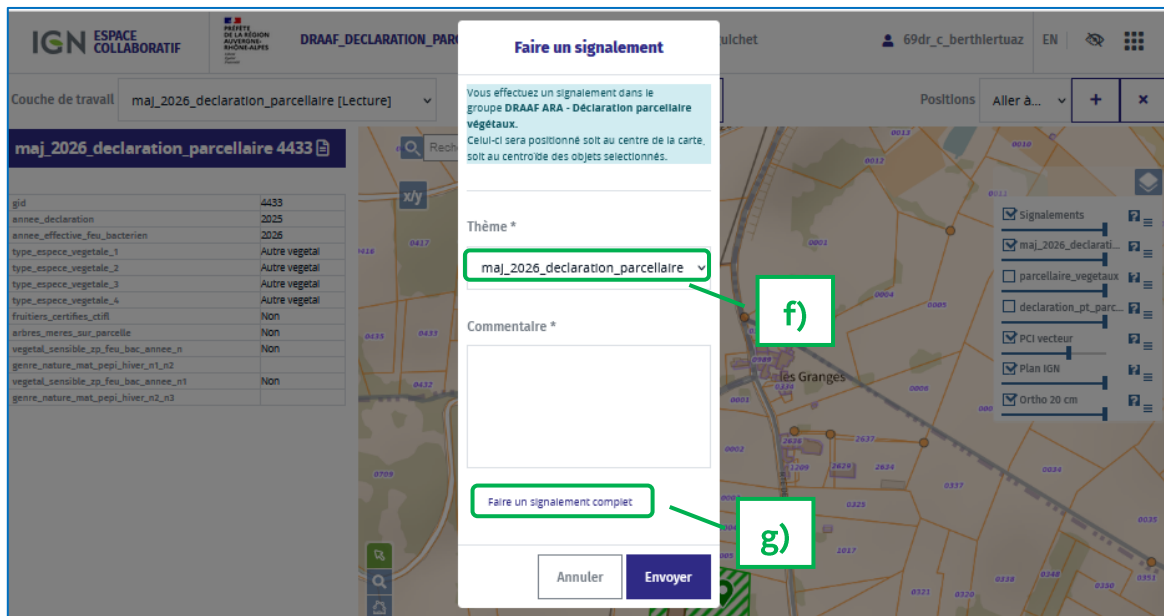
- Clicker sur l'outil de sélection (flèche de couleur verte) puis aller cliquer au centre de la parcelle à supprimer. La parcelle va changer de couleur et les données déclarées pour cette dernière vont s'afficher en haut et à gauche de l'écran
- S'il s'agit bien de la bonne parcelle pour laquelle les informations sur les végétaux doivent être modifiées, cliquer maintenant sur l'outil de signalement ;

Voir illustration page suivante



f) Sélectionner le thème : **maj_2026_declaration_parcellaire** ;

g) Cliquer sur Faire un signalement complet ;



h) Après avoir été transféré sur la page de l'outil de signalement classique (celui utilisé en 2025 et pour les nouvelles parcelles de 2026), vérifier que le point proposé par la puce orange est (bien) situé au centre de la parcelle à modifier, sinon modifier son positionnement ;

i) Cliquer sur **maj_2026_declaration_parcellaire** pour ouvrir le formulaire de saisie des modifications ;

Voir illustration page suivante

Accueil > Signalements > Ajouter un signalement

Lier à un groupe
DRAAF ARA - Déclaration parcelle

Choisir un thème *
Déclaration parcellaire végétale 2026
maj_2026_declaration_parcellaire

Décrire le signalement

Joindre des documents
Soumettre le signalement
Enregistrer un test

Placer le signalement *
Rechercher un lieu, une adresse

Signalements
maj_2026_declaration...
parcellaire_vegetaux...
declaration_of_parcell...
PCI vecteur
Plan IGN
Ortho 20 cm

Pour mieux s'intégrer à votre environnement de travail, l'IGN propose également des plugins pour SIG. N'hésitez pas à les essayer.
Sur le terrain, pensez également à l'application mobile Espace collaboratif

DISPONIBLE SUR Google Play Télécharger dans l'App Store

j) Une fois le formulaire affiché, sélectionner la proposition des menus déroulants uniquement pour les informations qui doivent être modifiées en 2026, laisser **vide** (<Sans valeur>) **toutes les cellules non modifiées**. Ne pas oublier de **Valider** à l'issue des modifications ;

k) **Point de vigilance Feu Bactérien**



Dans la déclaration 2025, les parcelles de végétaux sensibles feu bactérien étaient déclarées soit pour une commercialisation durant l'hiver 2026/2027 soit pour l'hiver 2027/2028. Il est donc nécessaire de préciser sur quel hiver les éventuelles modifications s'appliquent. Cela se fera grâce à la cellule **annee_effective_feu_bacterien** ;

maj_2026_declaration_parcellaire

Ce thème est lié à une table de données, ce qui vous permet de créer, modifier ou supprimer un objet via ce signalement.

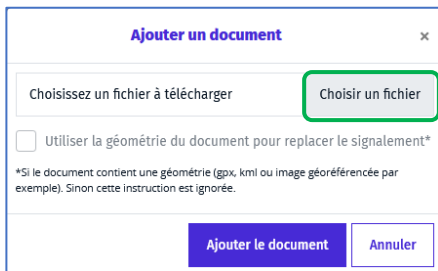
Voir plus

annee_effective_feu_bacterien	2027/2028
type_espece_vegetale_1	
type_espece_vegetale_2	
type_espece_vegetale_3	
type_espece_vegetale_4	
fruitiers_certifies_ctiff	
arbres_meres_sur_parcelle	
vegetal_sensible_sp_feu_bac_annee_n	Non
genre_nature_mat_pepi_hiver_n1_n2	
vegetal_sensible_sp_feu_bac_annee_n1	Oui
genre_nature_mat_pepi_hiver_n2_n3	

Annuler Valider

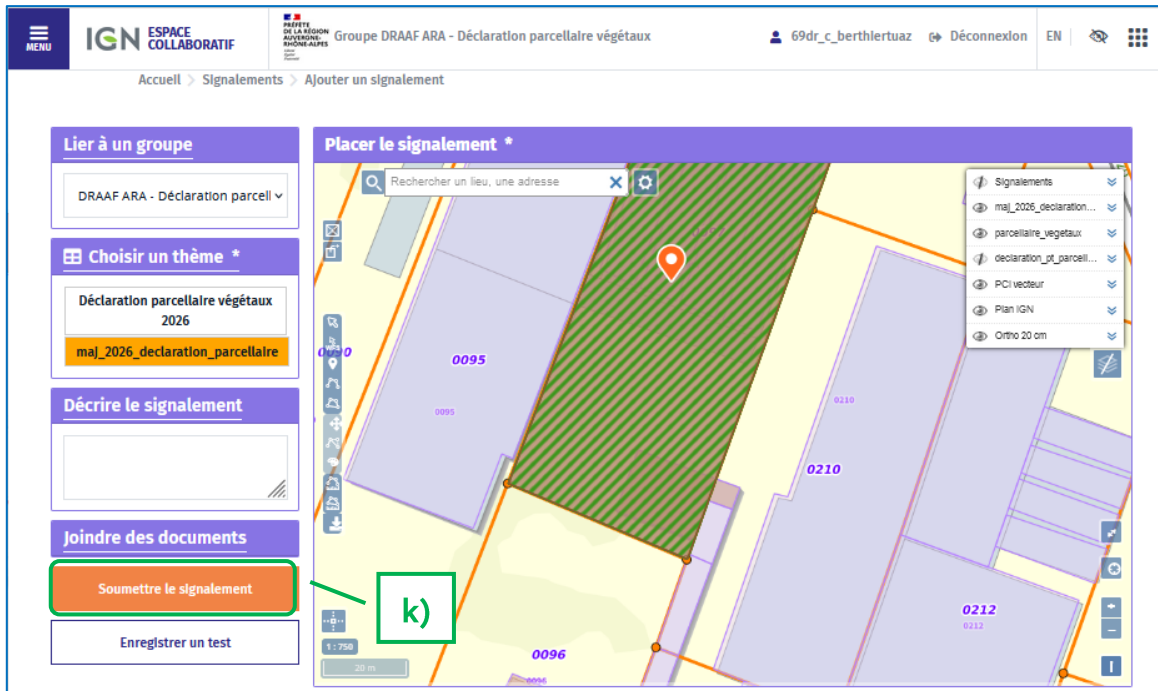
De plus, si une demande de zone tampon feu bactérien 2027/2028 est souhaitée pour une parcelle déjà déclarée en 2025, après avoir effectué la modification à l'aide du formulaire ci-dessus puis **Valider**, il convient de cliquer sur **Joindre des documents** et de déposer le fichier de l'annexe 2.

La fenêtre suivante apparaît alors :



- l) Cliquer sur **Choisir un fichier** et sélectionner le fichier (de préférence au format pdf) de l'annexe 2 dûment complété ;
 m) Cliquer ensuite sur **Ajouter le document**.

- n) La saisie des modifications terminées, après la fermeture du formulaire et l'ajout éventuel de fichier, ne pas oublier de cliquer sur **Soumettre le signalement** ;



RAPPEL : Chaque opérateur ne peut faire qu'une seule déclaration modificative par parcelle.

- o) Un message apparait indiquant que la déclaration a bien été transmise à la DRAAF.

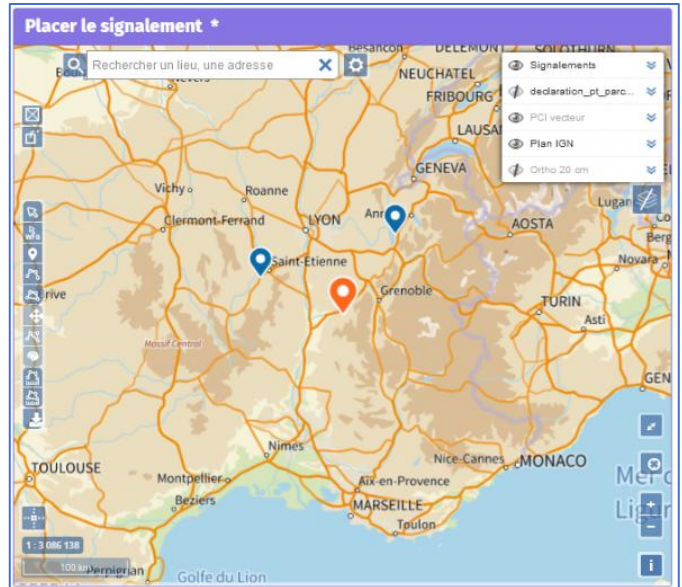


Il va maintenant être possible **soit** :

- **Fermer la fenêtre** (avec la petite croix en haut à droite de cette fenêtre)

En fermant cette fenêtre, la carte permettant d'effectuer un signalement va réapparaître.

En cliquant sur l'œil situé devant le fond cartographique « Signalements », tous les signalements déjà effectués s'affichent sur la carte. Ils s'affichent **en bleu** dès qu'ils ont été envoyés à la DRAAF.



- **Revoir** (et éventuellement modifier ou supprimer) **le signalement** envoyé en cliquant sur **Voir en ligne**.

Signalement n°963787

Accueil > Signalements > Signalement n°963787

Informations générales

Groupe : DRAAF ARA - Déclaration parcellaire végétale

Auteur : RH88888

Commune : GRÉSY-SUR-AIX (73128)

Posté le : 3 février 2025 à 18:22

Statut : Reçu dans nos services

Source : Saisie sur le site web

Localisation : 5.92018°E, 45.72742°N

Thèmes

Déclaration parcellaire végétale 2025

Code SIRET de l'établissement 12345678985472

Nom de l'établissement Pépinière de la lune

INUPP de l'établissement RH888888

Type de l'espèce végétale 1 Noyer (Toutes espèces de luelans et Pterocarva)

[Créer l'objet dans declaration_pt_parcellaire_vegetaux](#)

Ce signalement concerne un autre thème ? Il y a une erreur dans les attributs ?

[Requalifier ce signalement](#)

Description

Aucune description n'a été renseignée pour cette remarque

[Modifier la description](#)

Documents joints

[Ajouter un document](#)

[Supprimer les documents joints](#)

[Ajouter un croquis](#) [Déplacer le signalement](#)

Réponses

Ce signalement n'a pas reçu de réponses.

[Répondre à ce signalement](#)

[Dupliquer ce signalement](#)

Il est alors possible de modifier les informations sur les espèces végétales présentes sur le site, la localisation du site et rajouter ou supprimer une pièce jointe.

Ne pas utiliser la fonction :

[Créer l'objet dans declaration_pt_parcellaire_vegetaux](#)

Après chaque modification d'un signalement un nouvel envoi de ce dernier sera effectué à la DRAAF.

Il est possible de faire une impression écran de chaque signalement pour conservation des informations et notamment la localisation et le numéro de parcelle.

- **Effectuer une nouvelle déclaration** parcellaire (**Nouvelle saisie**) : soit pour une nouvelle parcelle, soit pour modifier une parcelle déjà déclarée. Pour cela, et selon la situation, reprendre les étapes du chapitre A ou du chapitre B ci-avant.

Chapitre C : Dispositions communes pour tous les opérateurs

I. Téléchargement des signalements effectués

Chaque professionnel ayant déclaré un ou plusieurs sites de production peut les visualiser sur une carte et les récupérer la liste sous la forme d'un fichier informatique exploitable sous un tableau de type Excel.

Pour cela, à partir de la page d'accueil de l'application IGN, cliquer sur **Voir mes signalements**

The screenshot shows the IGN collaborative space interface. At the top, there is a header with the IGN logo, the text 'ESPACE COLLABORATIF', and the title 'Groupe DRAAF ARA - Déclaration parcellaire végétale'. The user is identified as 'RH99999' with options for 'Déconnexion', 'EM', and a grid icon.

Bienvenue sur l'Espace collaboratif IGN

DRAAF_DECLARATION_PARCELLAIRE_VEGETAUX

Permettre de déclarer de manière fiable, exhaustive et homogène la liste parcelles cadastrales où sont produits, stockés ou vendus les végétaux produits avec la descriptions de ces derniers et notamment ceux sensibles au feu bactérien

[Accéder au guichet →](#)

L'espace collaboratif évolue : cette nouvelle version du site s'appuie désormais sur le système d'authentification de la [Géoplateforme](#). C'est une première étape vers l'intégration de l'Espace collaboratif dans [cartes.gouv.fr](#).

À cette occasion, les modalités de connexion changent et les règles concernant les noms d'utilisateurs et les mots de passe évoluent. **Vous devez impérativement valider à nouveau votre adresse email et définir un nouveau mot de passe** avant de pouvoir continuer à utiliser le site, l'application mobile ou un plugin SIG se connectant à l'Espace collaboratif.

Nous vous invitons à consulter les [notes de version \(version 4.0\)](#) pour une description détaillée des changements et en particulier des nouvelles contraintes concernant les mots de passe.

Explorer les données

Extraire des données

Participer à l'amélioration des données IGN, en signalant des évolutions ou des erreurs via une interface dédiée. Le fond cartographique visible en fond est mis à jour quotidiennement, reflétant les dernières évolutions de nos données. Vous pouvez ainsi suivre plus facilement la prise en compte de vos remarques par l'IGN.

Parcourir les signalements

Faire un signalement

Voir mes signalements

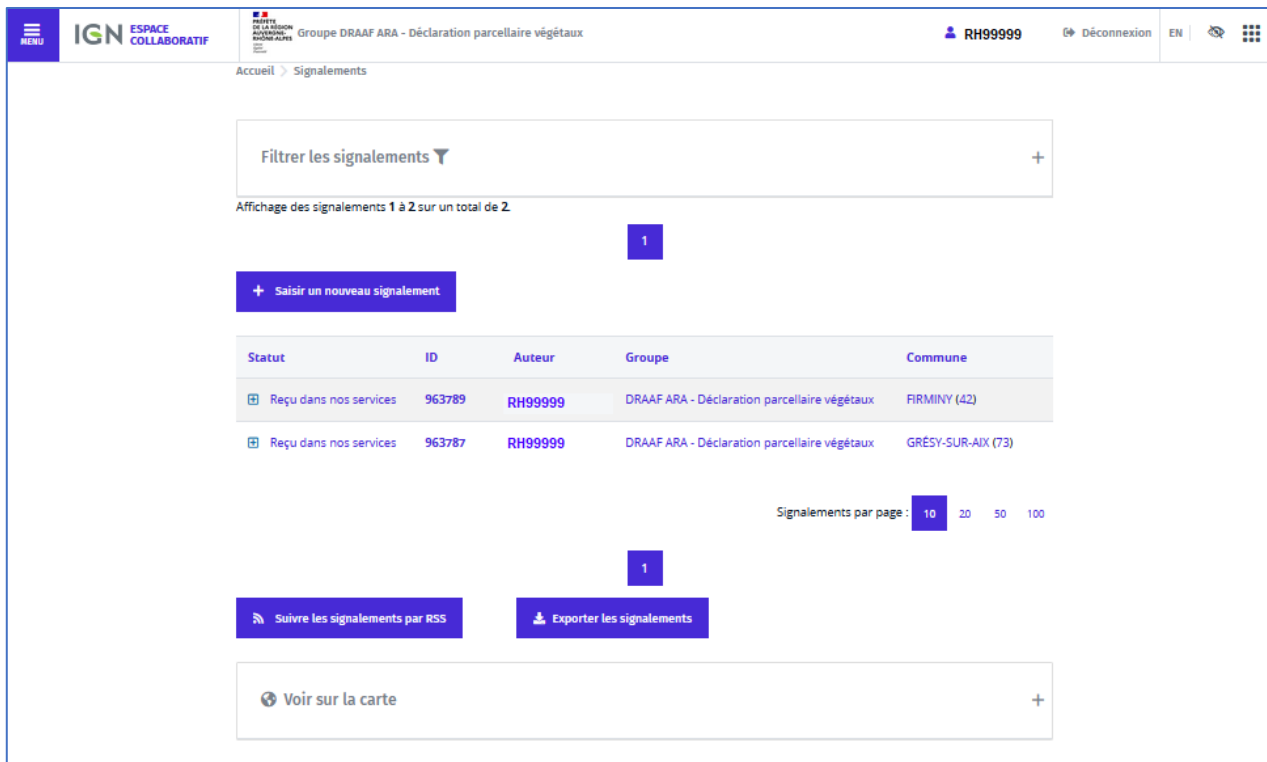
Gérez vos informations personnelles, vos groupes, vos profils...

Mon compte

En fonction du nombre de déclaration de site (signalement) effectué, la liste de ces derniers va ensuite s'afficher sur une ou plusieurs pages (selon le nombre de signalement par page retenu)

En cliquant sur le numéro du signalement (colonne **ID** dans la liste), il est possible de consulter tout le contenu du signalement

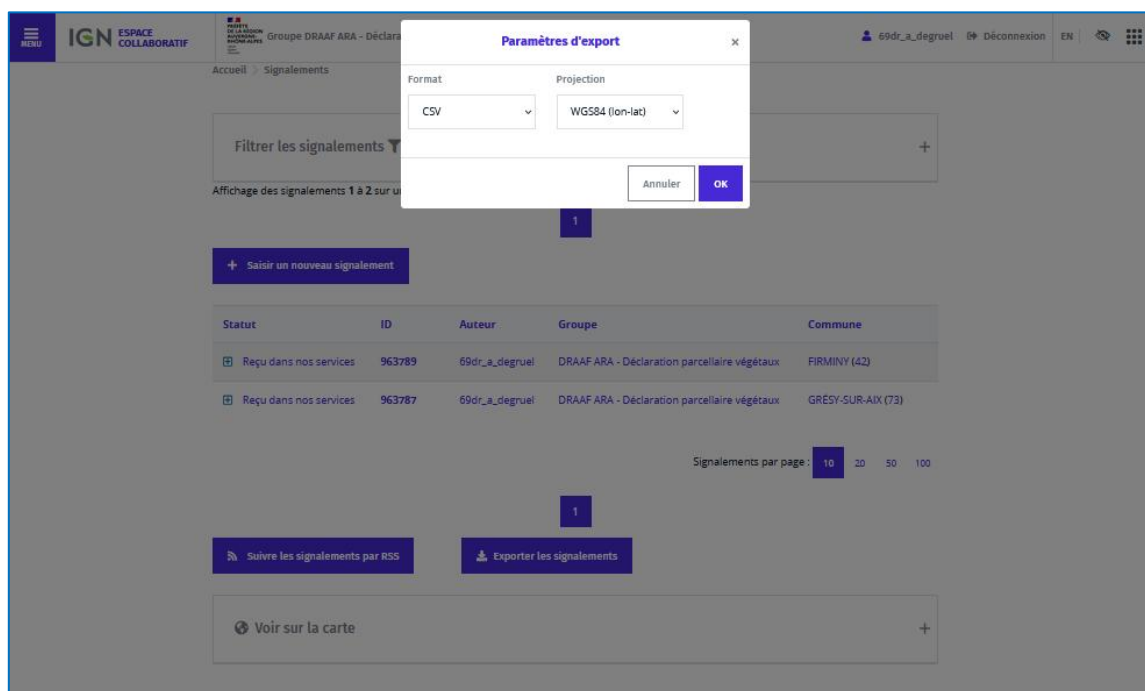
Pour exporter la liste des signalements, il faut cliquer sur **Exporter les signalements**



Indiquer ensuite les paramètres d’export suivants :

Format : CSV

Projection : WGS84 (lon-lat)

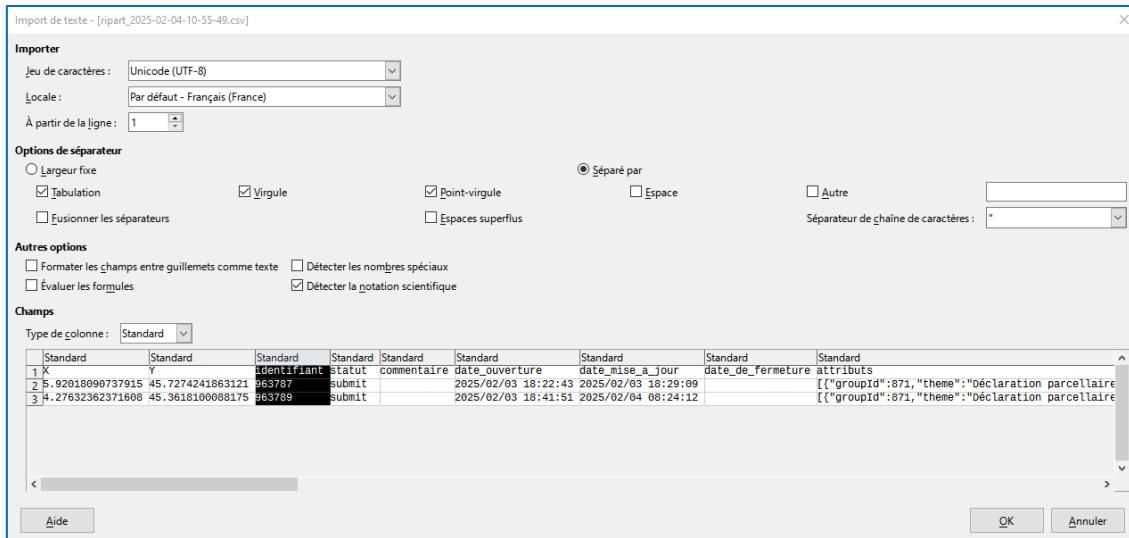


Le fichier généré sera normalement enregistré dans le dossier **Téléchargements** de l’ordinateur.

Il sera nommé comme suit : **ripart_2026-02-04-10-55-49.csv**

2026-02-04 étant la date du jour de l’extraction et **10-55-49** l’heure d’extraction

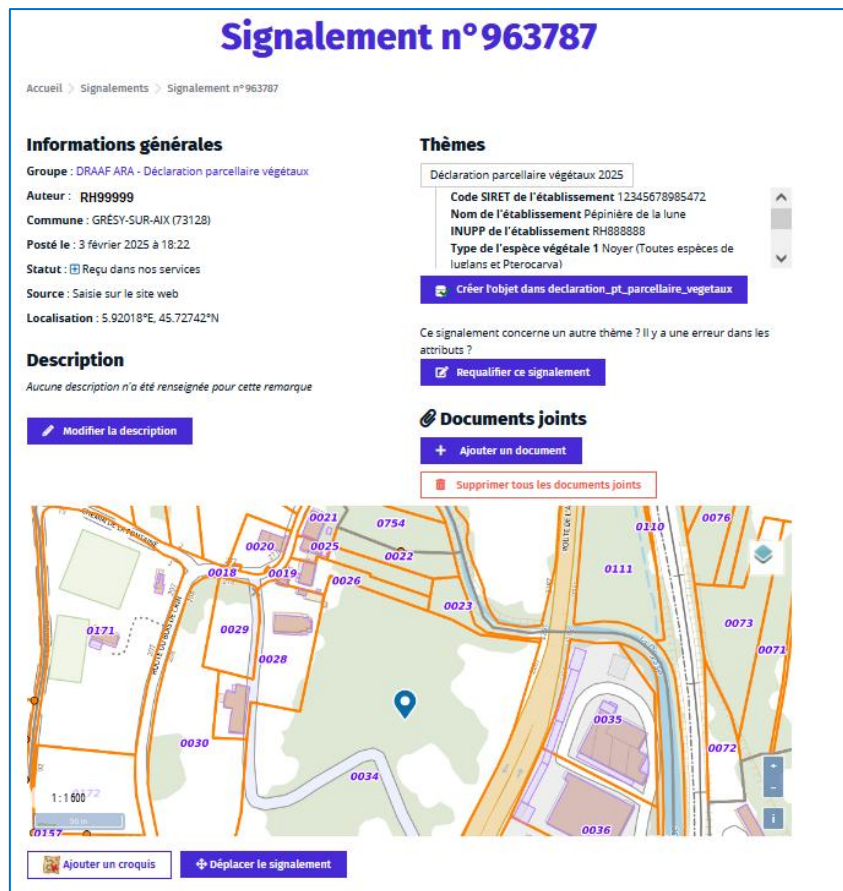
Ce type de fichier s’ouvre avec un tableau de type Microsoft Excel ou Libre Office Calc en indiquant les paramètres suivants :



Le fichier ne comporte pas les références cadastrales des parcelles mais seulement les coordonnées GPS du point qui a été placé au centre de chaque parcelle lors de la déclaration.

Rappel :

Il est également possible de faire une impression écran du détail de chaque déclaration (signalement). Pour cela, il est conseillé au niveau de la carte, d'afficher un seuil de zoom permettant de voir le numéro de la parcelle cadastrale. Exemple :



II. Modification des informations du compte utilisateur sur le site de l'IGN

Pour effectuer la modification, il est nécessaire de se rendre sur le site de l'IGN

Puis cliquer sur **Mon compte**

IGN ESPACE COLLABORATIF Mon compte EN

Bienvenue sur l'Espace collaboratif IGN

L'espace collaboratif évolue : cette nouvelle version du site s'appuie désormais sur le système d'authentification de la Géoplateforme. C'est une première étape vers l'intégration de l'Espace collaboratif dans cartes.gouv.fr.

À cette occasion, les modalités de connexion changent et les règles concernant les noms d'utilisateurs et les mots de passe évoluent. **Vous devez impérativement valider à nouveau votre adresse email et définir un nouveau mot de passe** avant de pouvoir continuer à utiliser

Une fois sur la page ci-dessous cliquer sur **Éditer mes informations**

IGN ESPACE COLLABORATIF Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes Groupe DRAAF ARA - Déclaration parcellaire végétale RH99999 Déconnexion EN

Mon compte

Accueil > Configuration > Mon compte

Mes informations de connexion

Nom d'utilisateur : RH99999
Nom complet : Entreprise Xxxx
Adresse e-mail : xxx@entreprise_xxx.com
Identifiant d'utilisateur :
Description :

Voir mon profil public
Éditer mes informations
Supprimer mon compte

Une fois sur la page ci-dessous, cliquer sur **Modifier mon compte Géoplateforme**

IGN ESPACE COLLABORATIF Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes Groupe DRAAF ARA - Déclaration parcellaire végétale RH99999 Déconnexion EN

Éditer mes informations

Accueil > Mon compte > Éditer mes informations

Les informations relatives à votre compte : nom, prénom, nom d'utilisateur, email et mot de passe sont fournies par le système d'authentification de la Géoplateforme. Si vous souhaitez les modifier, vous devez le faire sur l'interface de gestion de compte commune aux outils de la Géoplateforme.

Modifier mon compte Géoplateforme

Sur la page ci-dessous, cliquer sur mettre à jour le profil



Une fois sur la page ci-dessous, re-saisir votre mot de passe, remplir le Captcha et cliquer sur **Envoyer**



Une fois sur la page des informations personnelles du compte utilisateur, il va être possible de modifier presque l'ensemble de ces dernières, y compris **Nom d'utilisateur** qui doit être **le compte INUPP de l'opérateur**

REPUBLICQUE FRANÇAISE
cartes.gouv.fr

Paramètres d'affichage Se déconnecter

Informations personnelles

Sécurité du compte

Applications

L'utilisateur peut, à sa seule discrétion, communiquer d'autres données personnelles qui seront utilisées pour les communications avec les utilisateurs, notamment dans le cadre de la gestion et de l'animation des communautés.

Informations personnelles

Gérez vos informations de base

Sauf mention contraire, tous les champs sont obligatoires.

Nom d'utilisateur

RH99999

E-mail

christine.berthier-tuaz@agriculture.gouv.fr

Nom de famille (optionnel)

Berthier Tuaz

Renseigner le code **INUPP** de l'établissement dans la case du **Nom d'utilisateur**.

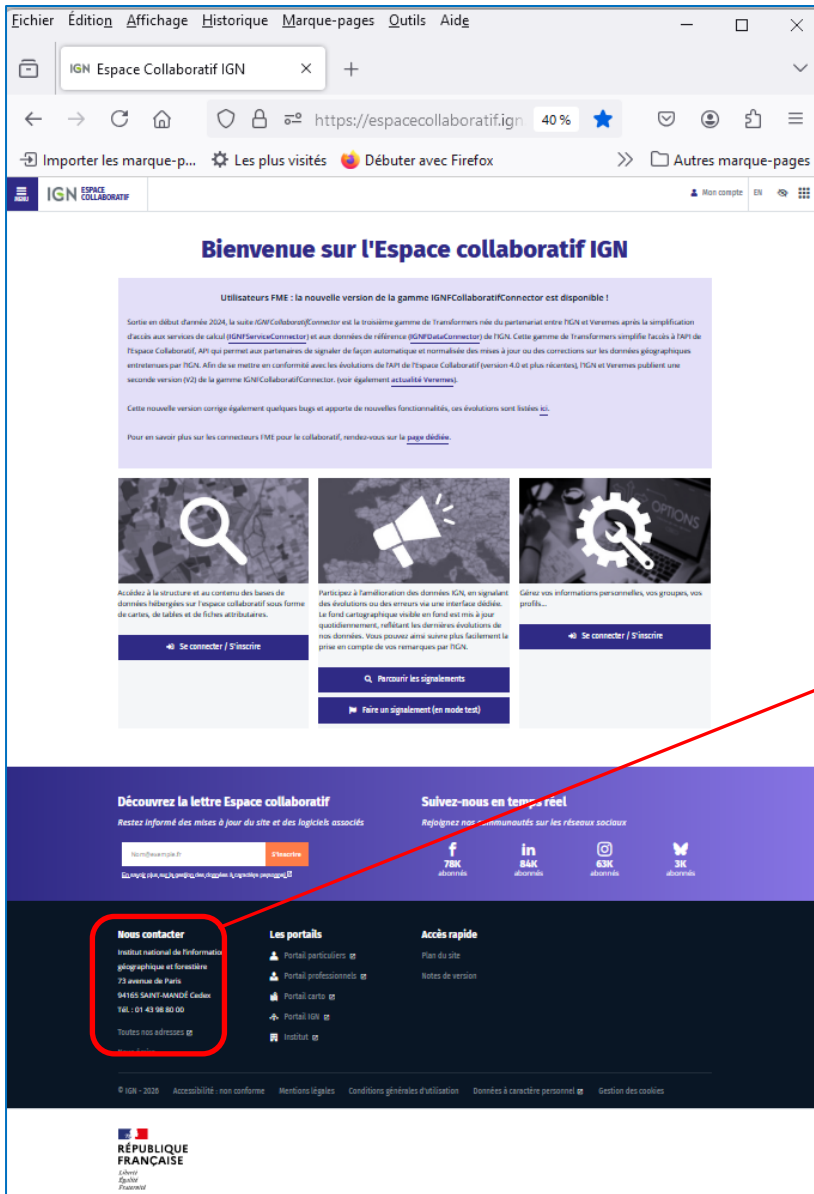
Il est conseillé d'en profiter pour compléter les informations oubliées lors de la création du compte dont le nom et prénom de l'utilisateur, le code **SIRET** de l'établissement, le **nom** de l'établissement, etc.

Ne pas oublier de SAUVEGARDER les modifications avant de fermer la page.

III. Non réception des mails de vérification/activation de compte sur le site de l'IGN

Dans le cas où un mail de l'IGN envoyé pour vérifier ou activer un compte n'arrive pas dans la boîte mail de l'opérateur (et que ce dernier a vérifié qu'il ne se trouve pas dans le dossier du courrier indésirable ou des SPAMS, il faudra contacter directement l'IGN (**Uniquement par mail**) car la DRAAF n'a aucun moyen de le renvoyer et le retrouver.

Cette opération est possible à partir de la page d'accueil de l'espace collaboratif : <https://espacecollaboratif.ign.fr>



Cliquer pour cela sur **Nous écrire**

(Ligne située tout en bas de la page d'accueil du site dans la partie bleu foncé)

Nous contacter

Institut national de l'information géographique et forestière
73 avenue de Paris
94165 SAINT-MANDÉ Cedex
Tél. : 01 43 98 80 00

Toutes nos adresses [📄](#)

Nous écrire

Lorsque la page suivante apparaît, après avoir saisi votre adresse mail (celle qui a servi à la création du compte) renseigner les autres fenêtres comme l'exemple ci-dessous.

Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils Aide

IGN Nous écrire - Espace Collaborat

https://espacecollaboratif.ign.fr/contact-us/ 70%

IGN ESPACE COLLABORATIF Mon compte EN


Nous écrire

Accueil > Nous écrire

N'hésitez pas à contacter l'équipe du site via le formulaire suivant pour toute demande, difficulté d'utilisation, signalement de bug, suggestion d'évolution, création d'un nouveau groupe d'utilisateurs, message de sympathie... Une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.

Sélectionnez une région pour que des interlocuteurs locaux soient également informés.

Bonjour,
 Je viens de créer un compte pour pouvoir utiliser l'espace collaboratif du groupe **DRAAF** Auvergne-Rhône-Alpes - Déclaration parcellaire et Je n'ai pas reçu le mail me permettant de valider ce dernier (Rien dans les SPAM et courrier indésirable). Pourriez vous s'il vous plait me le renvoyer ?
 Cordialement



Une réponse devrait être apportée sous 48h environ (hors weekend et jours fériés) et pouvoir valider la création de votre compte.